

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2460-80051207



RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec





RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Québec, octobre 2005

Monsieur Yvon Marcoux

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Gylaine Dénomé

Montréal, octobre 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne

Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

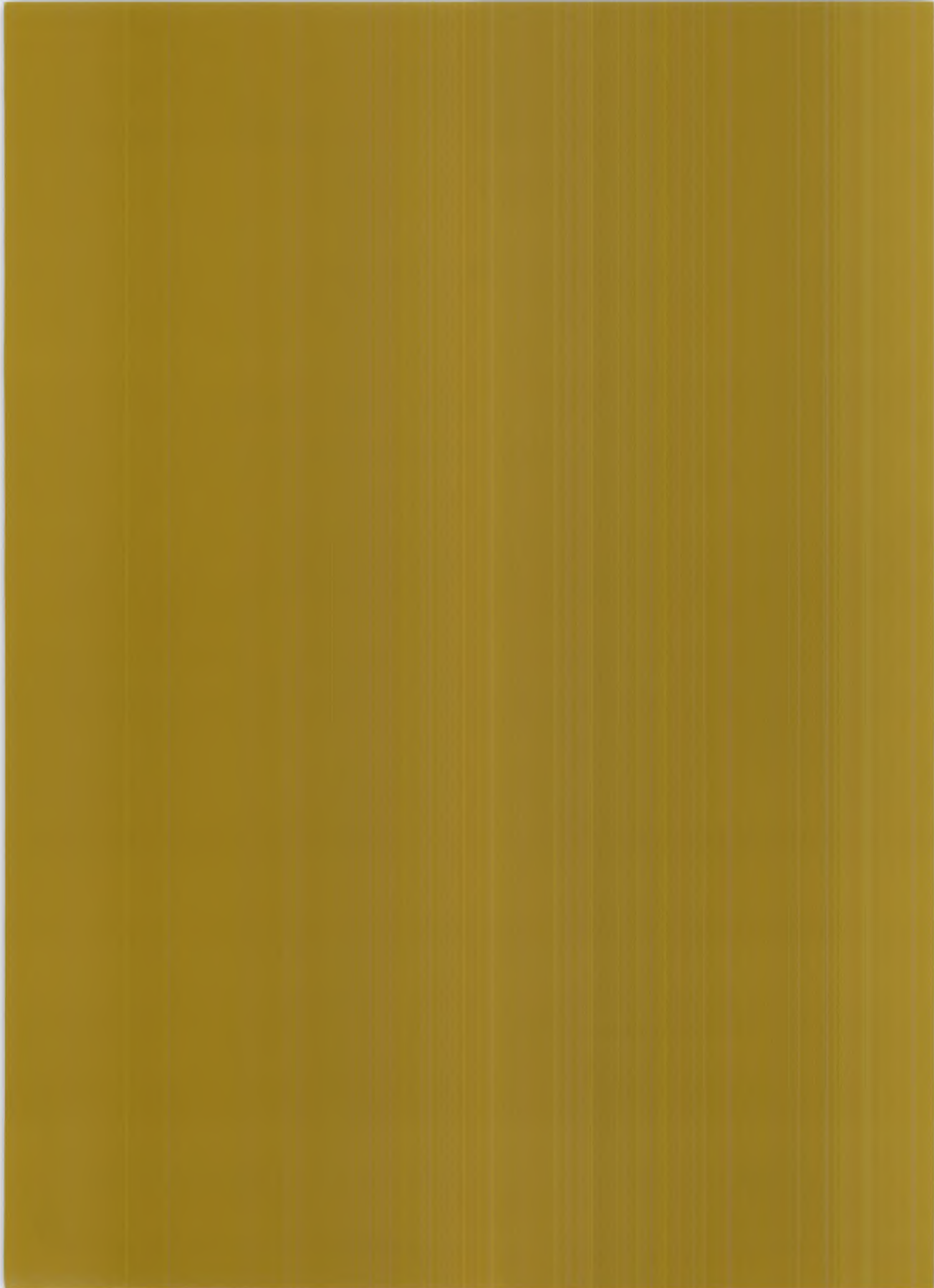
Gylaine Dénomé

Montréal, octobre 2005

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la présidente	5	
Rapport de la secrétaire générale	10	
Rapport des activités du Bureau	12	
Rapport des activités du Comité administratif	19	
Rapport des activités du syndic	23	
Rapport des activités des comités		
Comité d'inspection professionnelle	25	
Comité de discipline	28	
Comité de l'examen professionnel	31	
Comité de l'examen professionnel (mandat révisé)	32	
Comité de révision	33	3
Comité de révision des actes	34	
Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite	35	
Comité jeunesse	36	
Comité des bourses	39	
Comité des finances	40	
Comité de placements financiers du Bureau	41	
Activités d'information et de formation, colloques et congrès	42	
Statistiques	46	
Comités <i>ad hoc</i> , comités d'experts, groupes et tables de travail	48	
Documents produits en 2004-2005	57	
Le personnel du siège social au 31 mars 2005	60	
Rapport financier	62	







RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L’année 2004-2005, comme les années précédentes, a été fort intense. En plus des énergies multiples qui ont dû être déployées pour occuper au maximum notre champ d’exercice dans le contexte de la Loi 90, les nombreuses transformations survenues dans le système de santé, de même que les projets de loi adoptés ou en voie de l’être, ont également mobilisé notre attention.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI 90

Plusieurs dossiers relatifs à l’application de la Loi 90¹, encore en suspens l’an dernier, ont progressé cette année.

Les infirmières praticiennes en spécialité

Après de nombreux va-et-vient entre le Collège des médecins du Québec (CMQ), l’Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l’Office des professions du Québec (OPQ), le Bureau de l’OIIQ adoptait, les 17 et 18 février derniers, la version finale des règlements permettant aux infirmières praticiennes de néphrologie, de cardiologie et de néonatalogie de voir le jour au Québec. Quatre règlements étaient nécessaires pour concrétiser l’article 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* :

- un règlement de l’OIIQ qui détermine les classes de spécialité et les conditions d’admissibilité au certificat de spécialiste ;
- un règlement du CMQ habilitant les infirmières praticiennes à exercer certaines activités médicales ;
- un règlement du gouvernement du Québec qui détermine le diplôme rendant admissible à la certification ;
- un règlement du gouvernement du Québec qui crée un comité de formation infirmière.

Lorsque ces règlements entreront en vigueur, les Bureaux du CMQ et de l’OIIQ adopteront des lignes directrices relatives à cette pratique.

L’ordonnance collective

L’OIIQ a dû déployer beaucoup d’énergie pour donner une portée significative aux nouvelles activités infirmières légalement reconnues, particulièrement celles permettant d’initier des *mesures diagnostiques et thérapeutiques*. Comme il fallait une ordonnance collective pour permettre ces activités, il a fallu attendre les orientations du CMQ sur cette question.

Le CMQ a donc procédé à une révision de son règlement sur l’ordonnance de même qu’à une actualisation de son guide. Pour ce faire, il a procédé à des échanges avec entre autres l’OIIQ et l’Ordre des pharmaciens du Québec. Très tôt, des divergences sont apparues sur la portée de l’activité *initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques*, attribuée aux infirmières en vertu de l’article 36 de la nouvelle loi. L’intervention des directions de santé publique et de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) pour que cet article de loi s’applique en matière de contraception orale nous permet d’envisager une issue positive à ce litige l’année prochaine et une application plus générale dans les services de première ligne.

Création d’un groupe de travail OIIQ-FMOQ

En novembre 2004, l’OIIQ et la FMOQ ont décidé de créer un groupe de travail chargé de proposer de nouvelles collaborations entre les médecins et les infirmières dans les cabinets privés, les groupes de médecine de famille (GMF) et les CLSC. Il a été convenu d’explorer ces collaborations d’abord dans le cadre de l’article 36 et ensuite dans celui de l’article 36.1. Un rapport intérimaire des travaux a été déposé aux Bureaux respectifs de ces organismes au printemps.

À ce jour, les résultats de ces travaux sont probants. Ils ont largement contribué à faire progresser la question des ordonnances collectives en première ligne. De plus, ils s’avèrent fort utiles pour mettre en place les conditions d’exercice de l’infirmière praticienne de première ligne. Le rapport intérimaire comprenait deux recommandations principales : l’une visant à organiser des sessions de formation dès cet automne sur la base d’un document conjoint traitant d’outils de collaboration interprofessionnelle, dont les ordonnances collectives, et l’autre proposant de poursuivre les travaux au sujet de l’infirmière praticienne de première ligne afin de soumettre une proposition aux Bureaux respectifs des deux organismes au plus tard en décembre 2005.

1. *Loi modifiant le Code des professions et d’autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, adopté le 14 juin 2002 et entré en vigueur le 30 janvier 2003 (L.Q. 2002, chapitre 33).



Production d'un document conjoint OIIQ-OIIAQ sur la règle de soins infirmiers

Je vous indiquais, dans mon rapport de l'an dernier, qu'un comité conjoint formé de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) et de l'OIIQ avait été mis en place afin de doter les deux ordres d'une vision commune des responsabilités respectives des infirmières et des infirmiers auxiliaires, et plus précisément de la règle de soins infirmiers. Dans un contexte où l'établissement a la charge d'ordonnancer les diverses responsabilités professionnelles, cet outil devient crucial pour établir, dans le respect des uns et des autres, de nouvelles bases de collaboration. À cet effet, un document conjoint, *Orientations pour une utilisation judicieuse de la Règle de soins infirmiers*, a été adopté par chacun des Bureaux au cours de l'hiver. Il constitue un outil privilégié pour aider les milieux à mieux encadrer les activités de soins infirmiers. Il s'adresse principalement aux directrices des soins infirmiers (DSI).

Cette réalisation est l'expression d'une volonté sans équivoque de la part de l'OIIAQ et de l'OIIQ d'éviter, d'une part, les problèmes d'interprétation, parfois conflictuels dans le passé, de nos cadres légaux respectifs et de soutenir, d'autre part, la collaboration entre les professionnels des soins infirmiers.

Travaux de l'Office des professions du Québec sur la contribution des infirmières auxiliaires à l'intraveinothérapie

À la suite de l'adoption de la Loi 90, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles à ce moment, Paul Bégin, a décidé de mettre sur pied un comité de travail, présidé par l'OPQ, dont le mandat serait d'examiner les contributions possibles des infirmières auxiliaires à l'intraveinothérapie. Le travail de ce comité, auquel nous avons participé, est terminé. Le rapport est attendu pour l'automne 2005.

Commentaires à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le Guide de gestion de l'unité d'urgence

Lors de sa réunion des 30 septembre et 1er octobre 2004, le Bureau de l'OIIQ a adopté un document interpellant le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur son projet de révision du *Guide de gestion de l'unité d'urgence*. Ce guide révisé, qui déterminait notamment les tâches et les responsabilités des divers membres de l'équipe de soins, faisait peu état du rôle et des responsabilités des infirmières : pratiquement rien sur le triage et encore moins sur les nouvelles activités infirmières consistant à initier des mesures thérapeutiques et diagnostiques pourtant conçues, entre autres, pour réduire les délais d'attente à l'urgence.

Après avoir reçu ce document, le ministère de la Santé et des Services sociaux a décidé de former le *Comité du plan d'action national des urgences* ayant pour mandat d'élaborer des stratégies pour diminuer les délais d'attente à l'urgence. L'un des éléments de cette stratégie est l'application d'un ensemble d'ordonnances collectives par les infirmières. L'OIIQ est représenté à ce comité par Lucie Cyr, membre du Bureau.

PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Le 29 novembre 2004, l'OIIQ et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) signaient une entente de collaboration permettant aux deux organismes de mettre en place différentes mesures conjointes visant le développement de la pratique infirmière et celui des compétences professionnelles dans le contexte de l'application de la Loi 90.

Ainsi, certains aspects ciblés en matière de santé publique, comme les infections transmises sexuellement ou par le sang, le counselling en abandon du tabac et la prévention des infections nosocomiales pourraient faire l'objet d'activités communes telles que la formation continue, la publication d'articles scientifiques, l'élaboration de lignes directrices, et ainsi de suite.

Déjà, à ce jour, un projet de lignes directrices sur le counselling en abandon du tabac est en voie de réalisation et des séances de formation seront offertes aux infirmières partout au Québec.

MODERNISATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES

Les travaux sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines se sont déroulés tout au long de l'année. En effet, l'OPQ créait en février 2004 un comité d'experts, présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau, afin de revoir les activités professionnelles des intervenants en santé mentale et relations humaines. Ces travaux concernent les membres de huit professions associées à six ordres professionnels. France Laflamme, infirmière clinicienne spécialisée de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, y représentait la profession d'infirmière. L'OIIQ a suivi de très près l'évolution de ces travaux, l'objectif étant notamment de protéger la pleine portée de l'activité d'évaluation de la condition physique et mentale, relevant des infirmières selon la Loi 90, et d'assurer que les infirmières jouent un rôle dans les équipes de première ligne en santé mentale. L'Ordre a rencontré à deux reprises le comité d'experts au cours de l'année.

AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE INFIRMIÈRE

Comme par les années passées, l'OIIQ a également développé cette année un certain nombre d'outils pour soutenir les infirmières dans leur pratique au quotidien. Un premier *Avis sur la surveillance clinique des clients qui reçoivent des médicaments ayant un effet dépressif sur le système nerveux central (SNC)* a été diffusé en mars 2005. Il a été adopté le 31 octobre 2004, lors d'une réunion extraordinaire du Bureau. Il prend appui sur des données probantes et formule des recommandations à l'intention des infirmières, des établissements de santé et des établissements d'enseignement afin de garantir une pratique sécuritaire dans ce domaine. Les recommandations faites aux infirmières constituent des lignes directrices, c'est-à-dire des normes professionnelles devant être respectées par les infirmières dans le cadre de cette pratique.

Deux autres comités se sont penchés sur des lignes directrices, l'un étudiant les standards de pratique à l'intention des infirmières en pratique privée, et l'autre, les lignes directrices pour l'application de techniques invasives, à savoir la ponction artérielle et l'installation de la canule artérielle. Des publications sont attendues au cours de la prochaine année.

DIVERS POSITIONNEMENTS DE L'OIIQ

Gouverne des soins infirmiers

L'adoption du projet de loi n° 25, créant des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et confiant aux centres de santé et de services sociaux le mandat d'organiser sur leur territoire des services intégrés selon une approche populationnelle, rendait urgente l'actualisation d'une recommandation unanime de l'Assemblée générale annuelle 2002 de l'OIIQ invitant celui-ci à revoir les rôles et les responsabilités des directrices des soins infirmiers.

Le Bureau de l'OIIQ adoptait donc, dans le cadre de sa réunion des 30 septembre et 1^{er} octobre 2004, un document intitulé *La gouverne des soins infirmiers dans le cadre d'une organisation de services intégrés – Une contribution essentielle à la réussite du projet clinique*. Ce document, tout en explorant les paradigmes devant déterminer les rôles et les responsabilités des DSI dans ce nouveau contexte de services intégrés, soulignait la nécessité pour tout établissement local de désigner une directrice des soins infirmiers à titre de membre de l'équipe de direction de l'établissement. Le Bureau donnait également, en juin 2004, le mandat à la présidente de voir à faire modifier en ce sens la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

C'est ainsi que l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ du 31 octobre 2004 adoptait une résolution unanime à l'effet de modifier les articles 206 et 224 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Cette modification visait, d'une part, à rendre obligatoire la désignation d'une directrice des soins infirmiers dans toute instance locale, tout établissement qui exploite un centre hospitalier et tout établissement qui exploite un centre de réadaptation désigné institut universitaire et offrant des services de réadaptation fonctionnelle intensive ; d'autre part, à donner la possibilité aux établissements locaux d'augmenter le nombre de personnes composant les Comités exécutifs des Conseils des infirmières et infirmiers (CECII), assurant à ces derniers une meilleure représentation.

Mémoire de l'OIIQ sur le projet de loi n° 83

Le 19 janvier 2005, le Bureau adoptait le mémoire de l'OIIQ sur le projet de loi n° 83, intitulé *Projet de loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, et présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales le 9 février 2005.

Ce projet de loi venait inscrire dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* la création des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux ; il portait sur la gouverne des établissements, la circulation de l'information clinique, le régime des plaintes et la certification des résidences privées pour personnes âgées. L'OIIQ s'est dit généralement satisfait du projet de loi, mais a proposé des amendements visant à le clarifier ou à le bonifier. Le principal amendement portait sur l'article 206 de la loi relatif à la direction des soins infirmiers. Le projet reconnaissait l'obligation pour chaque établissement local de désigner une directrice des soins infirmiers, mais dans un libellé qui nous semblait ambigu. Notre amendement visait tout simplement à lever cette ambiguïté. Le travail préalable au dépôt du projet de loi mené par l'OIIQ dans le cadre du dossier de la gouverne des soins infirmiers avait porté ses fruits.

À la fin de l'année, le projet de loi était toujours à l'étude par le gouvernement.



Mémoire de l'OIIQ sur la *Politique du médicament au Québec*

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a procédé cette année à une consultation auprès des acteurs de la santé sur la gestion des médicaments au Québec, le tout devant le conduire à l'adoption d'une politique du médicament. Deux événements ont eu lieu : d'abord un Symposium sur l'utilisation optimale du médicament les 20 et 21 mai 2004, et un appel de mémoires, en février 2005, devant être présentés devant une commission parlementaire qui a toutefois été reportée.

L'OIIQ a participé à ces événements en s'assurant d'une présence sur place dans le premier cas et en acheminant un mémoire aux commissaires dans le second. Dans son mémoire, adopté par le Bureau lors de sa réunion des 17 et 18 février 2005, l'OIIQ insiste sur l'importance d'un partenariat entre infirmières, médecins et pharmaciens pour arriver à une gestion optimale des médicaments. Il propose également une redéfinition des responsabilités des infirmières, dont le rôle indéniable dans la surveillance clinique et le suivi systématique des clientèles peut avoir un impact majeur sur une utilisation optimale des médicaments, et cela sans compter qu'un certain nombre d'infirmières, dont les infirmières praticiennes, deviendront sous peu des prescripteurs. L'OIIQ a également fait valoir l'importance de rendre les médicaments accessibles à tous ceux qui en ont besoin et de développer des relations transparentes avec l'industrie du médicament pour en contrôler les coûts. L'évolution de ces travaux est suivie de très près par notre représentant à la Table de concertation sur l'utilisation optimale du médicament, Philippe Voyer, professeur adjoint à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval et chercheur et infirmier clinicien spécialisé en gériatrie à l'Hôpital du Saint-Sacrement de Québec

Participation à la consultation parlementaire sur l'avenir du CHUM

Le Bureau de l'OIIQ, lors de sa réunion des 17 et 18 février 2005, m'a donné le mandat de faire valoir les préoccupations des infirmières dans le cadre de la consultation parlementaire sur l'avenir du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et d'ainsi contribuer à élargir le débat. J'ai donc participé à cette consultation accompagnée de Céline Goulet, doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et de Gisèle Besner, présidente du Conseil des infirmières et infirmiers du CHUM. L'OIIQ a fait valoir que le soutien à la recherche et à l'enseignement de niveau universitaire devait être au cœur du projet du CHUM de façon à permettre aux infirmières de développer une pratique de pointe sécuritaire, telle que l'exigent les soins des deuxième et troisième lignes.

Mémoire de l'OIIQ présenté au Groupe de travail sur l'accès des immigrants aux professions et métiers réglementés du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

À la suite de la publication d'un plan d'action sur l'immigration et l'intégration des immigrants en mai 2004, dont l'un des axes visait l'accès des personnes immigrantes aux métiers et aux professions réglementés du Québec, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du moment, Michelle Courchesne, a mis sur pied un groupe de travail, composé de quatre députés ayant pour mandat de procéder à une consultation et de lui proposer des solutions pour faciliter l'accès des immigrants à ces métiers et professions. L'OIIQ a participé à cette consultation et a déposé un mémoire adopté par le Bureau dans le cadre de sa réunion du 30 septembre et du 1er octobre 2004. Ce mémoire, intitulé *Les infirmières formées à l'étranger et l'accès à la profession au Québec*, s'appuie sur les trois principes directeurs suivants : le maintien de nos normes professionnelles pour assurer la protection du public, un accueil et une insertion durable en emploi et la reconnaissance des acquis. Enfin, l'OIIQ a insisté de façon particulière sur la nécessité pour les acteurs concernés de coordonner leurs actions afin de réussir l'intégration des immigrants dans nos professions.

ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DES SOINS INFIRMIERS AU CHSLD CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

Dans le rapport annuel de l'an dernier, je vous informais de la décision du Bureau de procéder à une enquête spéciale sur la qualité des soins infirmiers au CHSLD Centre-Ville de Montréal, composé des résidences Saint-Charles-Borromée et Manoir de l'Âge d'Or. Comme je vous l'indiquais alors, l'enquête s'est déroulée entre les 3 février et 18 mars 2004. Cette année, dans une séance de travail extraordinaire tenue le 14 mai 2004, le Bureau adoptait le rapport de cette enquête, de même qu'un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux. Le principal constat du rapport était que la marginalisation des soins infirmiers dans le processus de gestion de l'établissement avait laissé les infirmières sans l'encadrement nécessaire pour donner des soins infirmiers de qualité aux résidents. Ainsi, l'OIIQ proposait au ministre de la Santé et des Services sociaux un ensemble de mesures, dont un meilleur encadrement des soins infirmiers, afin d'assurer dans cet établissement et ailleurs, le cas échéant, un meilleur équilibre entre la notion de milieu de vie et les besoins de soins infirmiers des résidents, et de soutenir l'immense volonté des infirmières de voir s'améliorer la qualité des soins infirmiers. Ce rapport a également été rendu public dans le cadre d'une conférence de presse le 18 mai 2004.

GESTION INTERNE

Une modification de l'organigramme

La direction de l'OIIQ a procédé cette année à une reformulation des mandats de chacune des directions afin de rendre plus explicites les responsabilités et les dossiers relevant de chacune et d'accroître ainsi les synergies entre elles. De cette démarche a découlé une modification de la structure organisationnelle. Le Bureau a en effet adopté, lors de sa rencontre des 17 et 18 février 2005, un changement d'appellation du Bureau de l'inspection professionnelle, devenu le Bureau de surveillance de l'exercice infirmier. Ce nom reflète davantage le rôle et les responsabilités qui incombent à cette direction, à savoir la vérification de l'application et du respect des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et des règlements de l'OIIQ en matière d'inspection professionnelle, de surveillance et d'enquête reliées à l'exercice infirmier.

CONCLUSION

L'année 2004-2005 a été, à plusieurs égards, une année de consolidation entre autres au niveau de l'application de la nouvelle *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, du développement de partenariats multiples, notamment avec la FMOQ et l'OIIAQ, et aussi au niveau du positionnement de l'expertise infirmière dans la gouverne des établissements.

J'en profite pour remercier les infirmières de même que le personnel de l'OIIQ qui ont contribué à faire de cette année une autre année productive et surtout prometteuse pour l'avenir de la profession.

La présidente,



Gyslaine Desrosiers





RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

L'année 2004-2005 a permis la poursuite de nombreuses activités issues du *Plan stratégique triennal 2002-2005* qui interpellait, au premier plan, le secrétariat général. À titre d'exemple, mentionnons l'entrée en vigueur du règlement sur les candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI), les activités visant à faciliter l'intégration des infirmières étrangères, la consolidation des partenariats d'affaires, la poursuite des actions sur le plan national et la convergence des efforts de toutes les directions de l'Ordre pour garantir le fonctionnement optimal du siège social.

10 Règlement touchant les candidates à l'exercice de la profession

Le 1^{er} juillet 2004 a été marqué par l'entrée en vigueur de certaines modifications au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers*. Ces modifications visent les activités professionnelles que peut exercer une candidate à l'exercice de la profession infirmière (CEPI), ainsi que les conditions suivant lesquelles elle peut les exercer. Fruit d'une large consultation auprès des directrices de soins infirmiers (DSI), ces modifications ont été jugées nécessaires par suite de l'élargissement du champ de pratique des infirmières prévu dans la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. Certaines activités professionnelles qui nécessitent une prise de décision plus complexe et impliquent un haut niveau d'autonomie ont été restreintes ou exclues des activités professionnelles confiées aux CEPI. La surveillance requise pour qu'une CEPI puisse exercer ses activités professionnelles a également été prévue.

Des efforts ont été déployés pour informer les CEPI, les infirmières et, en particulier, les DSI des établissements de santé qui les accueillent. Une campagne d'information sous forme de fiches d'information, ainsi qu'une chronique traitant des obligations déontologiques de l'infirmière à l'égard des CEPI et des externes, ont été réalisées. Le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers* constitue un enjeu important pour la protection du public et la surveillance de son application sera dorénavant intégrée aux activités régulières d'inspection professionnelle.

Examen professionnel

L'année a été marquée par l'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des activités rattachées à l'examen professionnel. Le Comité de l'examen professionnel a fait l'objet d'une révision en profondeur. L'adoption de lignes directrices sur la formation et le fonctionnement du Comité a permis de mieux définir son mandat qui consiste à déterminer les paramètres de la table de spécification de l'examen, à orienter le développement du contenu de l'examen professionnel, à approuver son contenu, et à cerner les difficultés éprouvées par les candidates et pouvant donner lieu à une rétroaction.

Afin d'être soutenu dans ses travaux, le Comité s'est adjoint deux comités d'experts, l'un travaillant à l'élaboration du volet écrit de l'examen et l'autre, à l'élaboration de son volet pratique. Ces experts participent également à la correction des examens professionnels.

L'année s'est terminée par le renouvellement pour trois ans du contrat avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CÉSSUL), responsable avec l'OIIQ du développement, de l'organisation, de l'administration et de la correction de l'examen professionnel. Ce partenariat avec le CÉSSUL permet d'offrir les garanties nécessaires pour assurer la qualité de l'examen professionnel.

Programme à l'intention des infirmières atteintes d'une infection hématogène

À la suite d'événements survenus à l'Hôpital Sainte-Justine, l'OIIQ s'est associé à plusieurs partenaires, dont le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le Collège des médecins (CMQ) et l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), pour la mise sur pied d'un nouveau Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH), offert aux infirmières, aux médecins, aux dentistes et autres professionnels. Ce service s'adresse également aux étudiantes en soins infirmiers et aux candidates à l'exercice infirmier. Ce comité, sous l'égide de l'INSPQ, est formé d'un médecin microbiologiste infectiologue, d'un médecin de santé publique et d'une infirmière du domaine de pratique concerné lorsqu'il s'agit d'évaluer la pratique infirmière. Il a pour mandat de se prononcer sur le risque de transmission d'une infection hématogène à un patient dans le cadre des interventions infirmières, sur les mesures à prendre pour prévenir cette transmission et sur la pertinence d'imposer une limitation de pratique.

De plus, l'OIIQ a émis un avis sur les lignes de conduite que toute infirmière devrait respecter dans sa pratique clinique, tout

particulièrement lorsqu'elle est atteinte d'une infection hématogène qui pourrait être transmise au cours de ses interventions. Cet avis a été transmis à l'ensemble des infirmières, des CEPI et des externes au cours d'une campagne d'information menée par l'OIIQ, notamment sur son site Web.

Accès à la profession pour les infirmières étrangères

Plusieurs actions ont été menées par l'Ordre au cours de l'année pour améliorer l'accès à la profession pour les infirmières étrangères, notamment l'adoption par le Bureau, en octobre 2004, d'un mémoire intitulé *Les infirmières formées à l'étranger et l'accès à la profession au Québec*.

Par la suite, en décembre 2004, l'OIIQ a été invité à faire partie de l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, créée par décret gouvernemental. Le mandat de cette équipe de travail comporte les trois objectifs suivants : circonscrire les principales difficultés qui empêchent de reconnaître plus rapidement la formation et les compétences des professionnels formés à l'étranger, déterminer les actions et les mesures incontournables pour lever ces difficultés et susciter l'engagement des intervenants concernés à réaliser rapidement des actions structurantes et concrètes qui auront un impact significatif.

L'OIIQ a également collaboré activement avec Recrutement Santé Québec, dont les activités relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI, devenu le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles depuis février 2005), avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et avec Emploi-Québec. Les interventions concertées de tous ces acteurs visent à améliorer l'accueil et l'intégration des infirmières étrangères. Soulignons enfin l'ensemble des efforts déployés par l'équipe du siège social pour améliorer les mécanismes d'étude des dossiers des infirmières étrangères, particulièrement en matière de reconnaissance des acquis. Un nouvel outil d'évaluation du programme d'intégration a ainsi été développé pour assurer l'atteinte des compétences recherchées.

Actions sur la scène canadienne

Nos échanges avec l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario ont permis de reconduire l'entente réciproque sur les examens professionnels en vue de favoriser la mobilité des infirmières. Cette entente s'applique jusqu'au 31 décembre 2007. Par ailleurs, des changements survenus dans la réglementation ontarienne font en sorte qu'il ne sera plus permis aux diplômés des cégeps du Québec d'aller passer l'examen en Ontario.

L'OIIQ demeure actif sur le plan national grâce à sa participation à la *Table des directrices générales des provinces canadiennes et de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC)*. Les enjeux rattachés au recrutement étranger, les normes d'accès à la profession et les stratégies d'action en cas de désastre sont parmi les sujets abordés. L'OIIQ participe à diverses initiatives canadiennes visant notamment à développer le rôle de l'infirmière en santé primaire et de l'infirmière praticienne de première ligne.

Programme d'assurance habitation, automobile et voyage pour le personnel et les membres de l'OIIQ

L'OIIQ entretenait depuis 1998 un partenariat d'affaires avec la firme TD Meloche Monnex en matière d'assurance habitation, automobile et voyage au bénéfice du personnel et des membres de l'OIIQ. Les services reçus et les bénéfices retirés ont semblé bien répondre aux attentes. Afin de s'assurer que le programme était toujours compétitif et avantageux pour les membres et pour l'Ordre, un appel d'offres a été lancé. L'OIIQ a mandaté un cabinet d'acteurs experts pour l'assister dans le choix d'un des soumissionnaires. L'OIIQ a reconnu les avantages de la proposition TD Meloche Monnex et a considéré qu'il était judicieux de poursuivre ce partenariat pour une période de 10 ans. Une évaluation générale de la performance et de la compétitivité du programme est toutefois prévue après 5 ans.

Conclusion

L'ensemble des activités réalisées en 2004-2005 a nécessité un effort soutenu de tout le personnel du siège social ainsi que la participation, méritoire, de nombreuses infirmières. Les directeurs et leur équipe ont fait preuve d'un souci d'efficacité et ont mis en œuvre différentes stratégies novatrices pour atteindre les objectifs fixés. Je tiens à les remercier de leurs efforts et de leur contribution à l'avancement de la profession infirmière.

La secrétaire générale,



Louise Cantin

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau a tenu six réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'Ordre, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 84^e Assemblée générale annuelle de l'Ordre le lundi 1^{er} novembre 2004 au Palais des Congrès de Montréal et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Le congrès a eu lieu les 1^{er} et 2 novembre 2004 et s'est déroulé sous la présidence de Richard Morin, récipiendaire de l'Insigne du Mérite (1994). Le thème choisi pour cette occasion était L'humanité des soins, un engagement pour la vie. Des activités précongrès ont aussi été offertes les 30 et 31 octobre 2004 (voir la section « Activités d'information et de formation, colloques et congrès », page 42).

Élection des membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection des cinq membres du Comité administratif : la présidente, Gyslaine Desrosiers, a été réélue pour un mandat de deux ans (2004-2006). Ont été élus pour un an : Lise Racette, vice-présidente ; Colombe Harvey, trésorière ; Diane Sicard-Guindon, administratrice élue, ainsi que Jean-François Joly, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec (OPQ).

Cotisation annuelle et prime d'assurance responsabilité professionnelle

La cotisation annuelle pour la période d'inscription au Tableau du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 avait été fixée par le Bureau à 221,57 \$, soit une augmentation totale de 14,87 \$, et devait être payée avant le 31 mars 2005. La prime d'assurance responsabilité pour cette année était de 6,91 \$, avant taxes.

Pour la période d'inscription au Tableau du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le Bureau a décidé de maintenir la cotisation annuelle à 221,57 \$, et a fixé au 31 mars 2005 la date à laquelle elle doit être versée. La prime d'assurance responsabilité pour 2005-2006 est de 7,11 \$, avant taxes.

Comités

Nominations

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité des bourses, Comité jeunesse, Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre, Comité d'inspection professionnelle, Comité de révision, Comité de retraite, Comité de l'examen professionnel et Comités d'élaboration de l'examen professionnel.

Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports annuels, notamment ceux du Comité de discipline et du Comité d'inspection professionnelle.

Sur recommandation du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre, le Bureau a nommé *Odetta Plante-Marot* lauréate de l'Insigne du mérite 2005 et proposé sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le prix du Mérite. Madame Plante-Marot a occupé les fonctions de DSI au CHUM et de directrice-conseil au MSSS.

Octroi des bourses d'études

Le plan triennal 2003-2006 pour l'octroi des bourses d'études de l'OIIQ comporte trois axes : l'axe CLINIQUE, l'axe GESTION et l'axe RECHERCHE. En 2004-2005, 51 bourses ont été décernées et 6 bourses ont été renouvelées, pour un montant total de 421 000 \$. Le Bureau de l'OIIQ a désigné les récipiendaires des bourses d'études de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION. Le Conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a attribué les bourses d'études de 2^e cycle et de 3^e cycle de l'axe RECHERCHE.

BOURSES DE 1^{ER} CYCLE

Les bourses d'études de 1^{er} cycle se répartissent en 4 programmes comprenant 18 bourses de baccalauréat de perfectionnement (9 sont recommandées par les universités et 9 par le Comité des bourses de l'OIIQ dans le cadre d'un concours provincial) et 9 bourses pour le programme intégré DEC-BAC recommandées par les universités, ainsi que 4 bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle. Le montant de ces bourses est de 5 000 \$ chacune. Le Bureau a octroyé les bourses aux personnes suivantes :

Axe CLINIQUE

Bourses de baccalauréat de perfectionnement

- **Fernande Beaulieu**, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **David Bellemare**, Université du Québec à Trois-Rivières (Mauricie-Centre-du-Québec)
- **Sophie Bonneau**, Université Laval (Québec)
- **Karine Bonsaint**, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- **Nancy Brouillette**, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)
- **Marie-Pierre Chabot**, Université de Sherbrooke (Montréal/Laval)
- **Simon Charette**, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- **Robin Coleman**, Université de Sherbrooke (Estrie)
- **Stéphanie De Ladurantaye**, Université de Sherbrooke (Montréal/Laval)
- **Anne-Marie Gauthier**, Université Laval (Québec)
- **Emily Ireland**, Université McGill (Montréal/Laval)
- **Virginie Larocque**, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **Hélène Leduc**, Université du Québec en Outaouais (Outaouais)
- **Luce Martineau**, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- **Anick Montplaisir**, Université du Québec à Trois-Rivières (Mauricie-Centre-du-Québec)

- **Martine Riverin**, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- **Annie Vaillancourt**, Université d'Ottawa (Montréal/Laval)
- **Sophie Vermette**, Université Laurentienne (Montréal/Laval)

Bourses pour le programme intégré DEC-BAC

- **Mélissa Bernard**, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- **Tamy Anne Bertrand**, Université du Québec en Outaouais (Outaouais)
- **Cynthia Desgagnés**, Université Laval (Chaudière-Appalaches)
- **Julie Gagnon**, Université du Québec à Rimouski (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **Anne-Marie Goulet**, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- **Jacqueline Jehoda**, Université McGill (Montréal/Laval)
- **Marie-Pierre Lachance**, Université du Québec à Trois-Rivières (Laurentides/Lanaudière)
- **Jérôme Ouellet**, Université de Sherbrooke (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- **Noémie Parayre**, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)

Bourses terminales

- **Lucie Carbonneau**, Université du Québec en Outaouais (Laurentides/Lanaudière)
- **Jérôme Milette**, Université du Québec en Outaouais (Abitibi-Témiscamingue)
- **Marie-Ève Poitras**, Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- **François Prince**, Université de Montréal (Montréal/Laval)



BOURSES DE 2^E CYCLE

Sur recommandation du Comité des bourses de l'OIIQ, le Bureau a octroyé 7 bourses d'études de 2^e cycle dans l'axe CLINIQUE et l'axe GESTION, dont 2 bourses de 2 ans visant à favoriser l'achèvement du programme d'études. Les bourses de l'axe CLINIQUE se répartissent en 2 programmes : la maîtrise – option clinique ; la maîtrise – option praticienne. Toutes les bourses d'études de 2^e cycle ont une valeur annuelle de 10 000 \$.

Axe CLINIQUE

Bourses de maîtrise – option clinique [2 ans]

- *Margarida Ribeiro Da Silva*, Université McGill (Montréal/Laval)
- *Raymonde Saillant*, Université Laval (Québec)

Bourses de maîtrise – option praticienne

- *Johanne Quirion*, Université Laval (Québec)
- *Guylaine Soucy*, Université Laval (Chaudières-Appalaches)
- *Isabelle Thibeault*, Université Laval (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)

Axe GESTION

Bourses de maîtrise en gestion

- *Nancy Beaulieu*, Université de Montréal (Montréal)
- *Martine Dallaire*, Université Laval (Québec)

BOURSES DE 2^E ET 3^E CYCLES

Selon les critères d'attribution des bourses d'études de 2^e et 3^e cycles de l'axe RECHERCHE établis par le Bureau, le Comité scientifique de la FRESIQ a étudié les candidatures et soumis ses recommandations au conseil d'administration de la FRESIQ pour désigner 10 récipiendaires des bourses de maîtrise, de doctorat et de soutien à la rédaction. Parmi ces octrois, 2 bourses de maîtrise ont été accordées pour 2 ans, et 2 bourses de doctorat pour 3 ans. Toutes ces bourses ont une valeur annuelle de 10 000 \$, à l'exception des bourses de soutien à la rédaction, dont le montant est de 3 000 \$.

De plus, 2 bourses de 10 000 \$ recommandées par le Comité scientifique *ad hoc* de la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, et une bourse de doctorat de 20 000 \$ recommandée par le Comité scientifique de la Chaire Desjardins

en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal ont été décernées par le conseil d'administration de la FRESIQ.

Axe RECHERCHE

Bourses de maîtrise – option recherche [2 ans]

- *Karine Labarre*, Université Laval (Québec)
- *Brigitte Martel*, Université Laval (Québec)

Bourse de maîtrise – option recherche [1 an]

- *Christine D'Anjou*, Université Laval (Québec)

Bourses de doctorat [3 ans]

- *Marjolaine Héon*, Université de Montréal (Montréal/Laval)
- *Kathleen Lechasseur*, Université Laval (Québec)

Bourses de doctorat [1 an]

- *Patricia Bourgault*, Université de Sherbrooke (Estrie)
- *Francine Major*, Université de Montréal (Outaouais)
- *Martine Mayrand Leclerc*, Université Laval (Outaouais)

Bourses de soutien à la rédaction

Bourse Suzanne-Giroux :

- *Hélène Laperrière*, Université de Montréal (Montréal/Laval)

Bourse Marie-Gabrielle-Dolores-Côté :

- *Sonia Semenic*, Université McGill (Montréal/Laval)

Bourses de la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de l'Université Laval :

- *Jacynthe Dufour*, Université Laval (Maîtrise) (Chaudière-Appalaches)
- *Isabelle Tardif*, Université Laval (Maîtrise) (Québec)

Bourse de la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille de l'Université de Montréal :

- *Marjolaine Landry*, Université de Sherbrooke (Estrie)

Affaires légales et réglementaires Adoption par le Bureau

Le Bureau a adopté en février 2005 le *Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers*, concernant les infirmières praticiennes spécialisées en néonatalogie, néphrologie et cardiologie, lequel a été transmis à l'OPQ pour examen. À cette réunion, le Bureau a approuvé le projet de *Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, ainsi que le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et le *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* qui complètent le cadre réglementaire applicable à la création de spécialités d'infirmières praticiennes spécialisées.

Entrée en vigueur

Le Règlement modifiant le *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers*, qui avait été adopté par le Bureau lors de l'exercice précédent, a été approuvé par le gouvernement et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Ce règlement détermine les activités qu'une candidate à l'exercice de la profession peut exercer et les conditions dans lesquelles elle peut le faire.

Est également entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers*, adopté l'année dernière par le Bureau, qui vise le maintien de droits acquis en regard des actes A-2 et A-3 relatifs à la perfusion intraveineuse.

Avis

L'OIIQ a donné son accord de principe au projet de loi 41 – *Loi modifiant le Code des professions* dont le but est de conférer aux ordres professionnels le pouvoir d'agir de façon urgente afin de radier provisoirement un professionnel, notamment s'il présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession. Cet accord de principe est donné dans la mesure où le pouvoir conféré aux ordres professionnels est mieux balisé.

L'OIIQ a adopté la position selon laquelle les infirmières auxiliaires ne sont pas habilitées à préparer des médicaments administrés par voie intraveineuse.

Le Bureau a transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux une demande de modification de l'article 206 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, proposant un nouveau libellé afin d'obliger les établissements suivants à nommer une directrice de soins infirmiers : toute instance locale (centre de services de santé et services sociaux), tout établissement qui exploite un centre hospitalier et tout établissement qui exploite un centre de réadaptation désigné institut universitaire et offrant des services de réadaptation fonctionnelle intensive. Le Bureau a également transmis une demande visant à modifier l'article 224 de cette loi, afin de faire passer de « quatre » à « au moins quatre » le nombre de membres du Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers mentionné dans cette disposition.

L'OIIQ a produit un avis dans lequel il livre ses commentaires relatifs à la notion de protocole concernant le *Projet de Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin du Collège des médecins du Québec*.

L'Ordre a donné son avis touchant le projet de règlement sur la ponction artérielle radiale du Collège des médecins du Québec à l'intention des inhalothérapeutes.

Principales autres résolutions du Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités précédemment énumérées, le Bureau :

- a adopté, à la suite de l'inspection professionnelle du Centre hospitalier Robert-Giffard, un avis sur la qualité des soins et le risque imminent que la situation engendre sur la santé et la sécurité des clients et du personnel ; a transmis cet avis au ministre de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale ; a informé le conseil d'administration et le Conseil des infirmières et infirmiers de cet établissement à cet effet ;
- a appuyé les objectifs de la « Journée nationale de la lutte contre l'homophobie » ;
- a nommé Céline Roy, infirmière et avocate, comme secrétaire adjointe de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
- a approuvé le programme de surveillance de l'exercice infirmier de 2004-2005 ;
- a accepté le projet d'entente entre l'OIIQ et le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) pour l'organisation du 3^e Congrès mondial à Québec en mai 2006 ;
- a adopté l'avis selon lequel, dans une résidence privée avec un volet CHSLD privé, des éléments organisationnels nuisaient à la qualité et à la sécurité des soins aux résidents, que la répartition des effectifs et la structure clinique en place ne permettaient pas



de répondre adéquatement aux besoins de soins des résidents hébergés et que les activités de soins infirmiers étaient parfois assurés par du personnel non professionnel. Il a conclu qu'il résulte de cette situation un risque imminent pour la santé et la sécurité des clients et du personnel. Il a transmis cet avis au ministre de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la région concernée. Le Bureau a aussi demandé de vérifier s'il y a exercice illégal de la profession ;

- a autorisé la secrétaire générale à négocier et, le cas échéant, à signer une entente avec le CÉSSUL pour les sessions d'examen de septembre 2004 et de février 2005 ;
- a approuvé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle et la convention du Fonds de gestion du risque négociés avec La Capitale assurances générales inc. pour la période 2004-2005, et a autorisé la secrétaire générale à signer ces contrats ;
- a délégué au Comité administratif l'approbation annuelle du contrat d'assurance responsabilité professionnelle et de la convention du Fonds de gestion du risque négociés avec La Capitale assurances générales inc. pour les périodes 2005-2006 et 2006-2007, et a autorisé la secrétaire générale, après approbation par le Comité administratif, à signer ces contrats ;
- a retenu la soumission de la firme TD Meloche Monnex comme partenaire d'affaires en matière d'assurance habitation, automobile et voyage, destinée au personnel du siège social de l'OIIQ et à ses membres, à la condition que la secrétaire générale soit satisfaite du résultat des négociations devant être menées avec ladite firme dans le but d'en arriver à une entente de partenariat dans le meilleur intérêt de l'OIIQ et de ses membres, et a autorisé la secrétaire générale, le cas échéant, à signer le contrat conclu par les parties ;
- a adopté les prévisions budgétaires du Fonds général, du Fonds de gestion du risque et du Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- a accepté le rapport du Comité d'enquête sur la qualité des soins infirmiers au CHSLD Centre-Ville de Montréal, en a entériné les recommandations et conclusions, a donné un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux sur la qualité des soins, conformément à l'article 11 de la LII (et 86 m du *Code des professions*), et lui a transmis copie du rapport. Le Bureau a autorisé la diffusion publique de ce rapport et de cet avis, et les a transmis à l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal et au fondé de pouvoir du CHSLD Centre-Ville de Montréal ;
- a adopté les états financiers tels qu'ils ont été présentés, sous réserve d'une précision à y apporter ;
- a recommandé au ministre de la Santé et des Services sociaux que le poste actuel de directrice-conseil en soins infirmiers devienne un poste de sous-ministre adjoint responsable de la Direction des soins infirmiers, avec les ressources et moyens nécessaires à son bon fonctionnement ou d'adopter toute autre action visant à mieux positionner cette fonction au sein du ministère ;

- a adopté les règles spéciales de la 84^e Assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, telles qu'elles ont été révisées ;
- a adopté le document intitulé « Lignes directrices conjointes OIIQ – CMQ sur les modalités de la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée (néonatalogie, cardiologie et néphrologie) », juin 2004 ;
- a approuvé, tels qu'ils ont été présentés, les critères d'agrément conjoint OIIQ – CMQ des programmes et des lieux de stage pour la formation de l'infirmière praticienne spécialisée, ainsi que les normes générales d'agrément pour les programmes de formation et les milieux de stage dans le cadre de la formation de l'infirmière praticienne spécialisée ;
- a ratifié la nomination de Jacques A. Nadeau au poste d'administrateur de la FRESIQ pour 2004-2006 ;
- a approuvé les commentaires présentés par le Bureau sur les propositions soumises à l'Assemblée générale annuelle 2003 ;
- a nommé Myriam Brisson à titre de syndic adjointe ;
- a décidé de se prévaloir de son droit de vote à titre de personne morale lors du référendum municipal et a mandaté Line Lacroix, directrice du Bureau du registraire, pour voter non, au nom de l'OIIQ, à la question référendaire suivante : « Êtes-vous favorable au démantèlement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Westmount, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ? »
- a résolu de déposer au besoin, lors de l'Assemblée générale annuelle, une motion d'appui à la demande de modification à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, qui a pour effet de rendre obligatoire la nomination d'une directrice des soins infirmiers dans tout centre de santé et de services sociaux, à l'instar des centres hospitaliers ;
- a adopté le document d'orientations de l'OIIQ sur la gouvernance des soins infirmiers et a procédé à sa diffusion ;
- a confirmé et reconnu au Comité administratif les compétences énoncées aux articles 48 à 50 et 52.1 du *Code des professions*, portant sur la radiation, la limitation ou la suspension provisoire d'un membre lorsque son état physique ou psychique requiert une intervention urgente en vue de protéger le public ;
- a appuyé la recommandation du Comité jeunesse dans le projet de mise à jour, de production et de distribution du guide clinique « Aide-mémoire » à l'intention des jeunes infirmières, sous réserve des modalités indiquées par le Bureau ;
- a approuvé le projet d'entente entre l'OIIQ et l'Institut national de santé publique du Québec, qui porte sur la collaboration entre les deux organismes et la mise en place de différentes mesures visant à favoriser le développement des compétences professionnelles et de la pratique des infirmières en santé publique, et a autorisé la présidente à signer le projet d'entente ;
- a mandaté la secrétaire générale pour représenter l'OIIQ devant le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés ;

- a adopté le document conjoint OIIQ-OIIAQ concernant les orientations sur la règle de soins infirmiers et a mandaté la présidente pour mener la négociation finale avec le président de l'OIIAQ ;
- a adopté le projet de lignes directrices concernant la pratique infirmière et les infections transmissibles par le sang et a décidé de procéder à leur diffusion auprès de tous les membres de l'OIIQ ;
- a adopté un document de commentaires à l'intention du MSSS concernant la révision de son *Guide de gestion de l'unité d'urgence* (2004) ;
- a fixé les dates de l'examen professionnel de février 2005 ;
- a adopté les lignes directrices sur la formation et le fonctionnement du comité de l'examen professionnel et des deux Comités d'élaboration de l'examen (volet écrit et volet pratique), a procédé à la dissolution des comités existants et à la nomination des membres des nouveaux comités ;
- a modifié les critères d'attribution de la subvention de 10 000 \$ au Dispensaire de la Garde à La Corne, afin que ladite subvention ne soit plus conditionnelle à l'absence de subvention fédérale et à l'embauche d'une infirmière animatrice, et a appliqué ces critères d'attribution à la subvention 2004-2005 ;
- a retenu la firme Harel Drouin – PKF pour la vérification des états financiers de l'OIIQ, exercice 2004-2005 ;
- a approuvé l'entente d'acceptation réciproque des examens professionnels négociée entre l'OIIQ et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario ;
- a entériné les modifications au règlement adopté par le Conseil de section de l'Ordre régional du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- a nommé Andrée Lalonde, à titre de membre du Bureau, au jury des Prix Florence ;
- a nommé Gilles Coulombe, à titre de membre du Bureau, au Comité organisateur et au Comité scientifique du congrès de 2005 ;
- a nommé Lucille Panet-Raymond et Alain Deslauriers membres du conseil d'administration de la FRESIQ ;
- a mandaté la présidente pour écrire à la vice-présidente de l'OPQ afin de l'informer de la position de l'OIIQ dans le dossier du rôle de l'infirmière auxiliaire dans l'intraveinothérapie ;
- a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ le lundi 30 octobre 2006 ;
- a adopté, sous réserve des commentaires des membres, le mémoire relatif au projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives* ;
- a adopté, sous réserve des amendements discutés par les membres, le projet de mémoire intitulé *Pour une politique du médicament au Québec* ;
- a adopté la version du 25 janvier 2005 du document *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers* et a confié à la présidente le mandat de procéder à sa publication unilatérale, dans l'éventualité où il ne serait pas adopté par le Bureau de l'OIIAQ ;
- a approuvé les modifications apportées à la structure organisationnelle de l'OIIQ et les mandats de chaque direction, tels qu'ils ont été redéfinis ;
- a résolu d'intervenir auprès du premier ministre afin que la doyenne de la Faculté des sciences infirmières, le doyen de la Faculté de médecine et une représentante du Conseil des infirmières et infirmiers du Centre hospitalier universitaire de Montréal soient entendus lors de la commission parlementaire sur le CHUM ;
- a accepté la recommandation du Comité de sélection et a retenu la candidature de M^{me} Odette Plante-Marot à titre de récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre pour 2005, et a résolu de transmettre cette candidature pour l'obtention du prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- a adopté, sous réserve des commentaires des membres, le *Plan de communication aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers* ;
- a résolu de verser au SIDIIEF un montant de 26 460 \$ sous forme de prêt sans intérêts et de durée indéterminée ;
- a décidé de renouveler le mandat de Sylvie Truchon, à titre de syndic et directrice du Bureau du syndic, pour la période de juin 2005 à juin 2008 ;
- a nommé Linda Ward à titre d'administrateur du Bureau au conseil d'administration du SIDIIEF ;
- a nommé Yanick Augustin responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline et secrétaire du Comité de révision de l'OIIQ, à compter du 18 février 2005 ;
- a résolu d'abolir le Comité des finances et le Comité de placements financiers du Bureau, de former le Comité des finances et de vérification et d'y nommer Diane Bigras, professeure d'université en comptabilité par fonds, Paulette Legault, CGA, directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité de la Chambre des notaires du Québec, Hélène Tremblay, infirmière, et Pierre Carrier, FMCA, administrateur nommé par l'OPQ et membre du Bureau de l'Ordre des géologues du Québec. Il a demandé au comité nouvellement formé de lui présenter un bilan de sa première année d'activités afin que soit ajusté, s'il y a lieu, son mandat ou son fonctionnement.



MEMBRES DU BUREAU AU 31 MARS 2005

Le Bureau se compose de 28 membres.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Cécile Voyer

Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec



Hélène Boulianne

Québec



Colombe Harvey



Edith Côté



Irène Robitaille

Mauricie-Centre-du-Québec



Marie-Andrée Gauthier

Estrie



Yvan Parenteau

Outaouais



Gilles Coulombe

Montréal/Laval



Diane Sicard-Guindon



Lucie Cyr



Gyslaine Desrosiers



Linda Ward



Marie Boucher



Andrée Lalonde

Abitibi-Témiscamingue



Lorraine Lamontagne

Côte-Nord



Jacqueline St-Pierre

Chaudière-Appalaches



Ginette Bernier

Laurentides/Lanaudière



Lise Racette



Thérèse Lessard



Lorraine Desjardins

Montérégie



Daniel Cutti



Martine Bouchard



Denise Gaudreau



Esther Matesi

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec



Sophie Begin



Jean-François Joly



Lucie Desrochers



Josée Guirion

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

PRÉSIDENTE

Gyslaine Desrosiers

TRESORIERE

Colombe Harvey

VICE-PRÉSIDENTE

Lise Racette

ADMINISTRATRICE ÉLUE

Diane Sicard-Guindon

ADMINISTRATEUR ÉLU, NOMMÉ PAR L'OPQ

Jean-François Joly

— présidente ou président d'un ordre régional

■ membre du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu neuf séances ordinaires et sept séances extraordinaires entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Au cours de ces séances, le Comité a veillé à l'administration courante des affaires de l'OIIQ. De plus, il a notamment traité de l'immatriculation des étudiantes, de l'admission à la profession, de la compétence professionnelle, de l'état de santé des membres, des décisions judiciaires dont les diplômées de programmes d'études en soins infirmiers et les membres ont fait l'objet, des décisions disciplinaires dont les membres ont fait l'objet et de l'exercice illégal de la profession.

Les activités décrites ci-dessous résument les principales résolutions adoptées par le Comité.

Immatriculation

Alors que 4 249 certificats d'immatriculation étaient délivrés au cours de l'exercice 2004-2005, quatre demandes de révocation du certificat d'immatriculation ont été reçues au cours du même exercice en vertu de l'article 3.01 du *Règlement sur les conditions et formalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers*. Parmi celles-ci, deux demandes ont été soumises au Comité administratif, ainsi qu'une demande provenant de l'exercice précédent.

Après étude de ces dossiers, le Comité :

- n'a pas révoqué le certificat d'immatriculation d'un étudiant, compte tenu du fait que ce dernier exerce ses activités professionnelles sous la supervision d'une monitrice clinique;
- a procédé, dans un dossier, à la nomination des membres du Comité d'évaluation pédagogique ;
- n'a pas autorisé la formation d'un Comité d'évaluation pédagogique dans le dossier d'une étudiante dont le comportement ne constitue pas un motif suffisant pour révoquer son certificat d'immatriculation.

À la fin de l'exercice, trois demandes sont en cours de traitement, dont une provenant de l'exercice précédent.

Statut de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière

À la suite des sessions d'examen de février et de septembre 2004¹, le Comité, en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* :

- a décidé de maintenir le statut de candidate de 134 personnes, dont 7 parce qu'elles étaient à la première session du programme intégré DEC-BAC ;
- a retiré le statut de candidate à 188 personnes ;
- a constaté la fin du statut de candidate de 26 personnes visées par l'application de l'article 2 du *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers*, et de l'article 5 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*.

Équivalence des diplômes ou de la formation

Le Comité administratif a reconnu à 77 personnes une équivalence de diplôme, à 8 personnes une équivalence complète de la formation et à 241 personnes une équivalence partielle de la formation. Il a refusé 19 demandes de reconnaissance d'équivalence.

Le Comité administratif a entendu deux personnes et a révisé sa décision dans les deux cas.

Permis

Le Comité administratif a délivré 2 962 permis en vertu de l'article 40 du *Code des professions* et 40 permis temporaires avec restrictions, en vertu de l'article 41 du *Code des professions*.

Autorisation spéciale

Le Comité administratif n'a accordé aucun renouvellement d'autorisation spéciale en cours d'exercice.

Mise à jour du Tableau de l'OIIQ

Le 2 avril 2004, 2 357 personnes ont été radiées du Tableau pour ne pas s'être inscrites ou ne pas avoir versé leur cotisation annuelle dans les délais prescrits, ou pour ne pas avoir acquitté la somme exigée pour la participation au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle, ni avoir fourni de certificat d'assurance contre les risques encourus dans l'exercice de leur profession.

¹ Les dossiers des personnes visées par la perte et le maintien de statut de candidate à la suite de l'examen de février 2005 ne sont pas inclus, car ils ont fait l'objet d'une décision du Comité administratif peu après la fin de l'exercice 2004-2005.

De plus, le Comité administratif a pris acte du retrait du Tableau des 745 personnes qui se sont retirées de la vie professionnelle et des 664 personnes qui ont demandé à ne pas être inscrites au Tableau puisqu'elles n'exerçaient pas la profession.

Au cours de l'année, 22 autres membres ont été radiés du Tableau pour ne pas avoir acquitté la cotisation dont ils étaient redevables à l'Ordre, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

Stage et cours de perfectionnement

Conformément à l'article 55 et au paragraphe r) de l'article 86 du *Code des professions* et au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, le Comité :

- a obligé 79 infirmières à faire un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice ;
- a accepté la demande de non-imposition d'un stage de perfectionnement soumise par 10 infirmières et a accepté que 6 d'entre elles fassent usage du titre d'infirmière seulement ;
- a maintenu l'obligation pour une infirmière de faire un stage de perfectionnement au cours du présent exercice, malgré une demande à l'effet contraire ;
- a annulé, sur la base d'éléments nouveaux au dossier, une résolution antérieure concernant 2 infirmières ;
- a approuvé 11 propositions de stage de perfectionnement en milieu collégial concernant 71 infirmières et 2 propositions de stage de perfectionnement en milieu hospitalier soumises par 2 infirmières ;
- a été informé de l'accomplissement avec succès d'un stage de perfectionnement effectué par 83 infirmières ;
- a jugé non conforme le stage de perfectionnement effectué par 4 infirmières.

Recommandation du Comité de discipline

Durant l'année, le Comité administratif n'a reçu aucune recommandation du Comité de discipline visant à imposer un stage de perfectionnement à une infirmière.

Recommandation du Comité d'inspection professionnelle

Durant l'année, le Comité administratif n'a reçu aucune recommandation du Comité d'inspection professionnelle visant à imposer un stage et un cours de perfectionnement à une infirmière.

État de santé

L'enquêteuse désignée par le Bureau a été saisie de 9 nouveaux dossiers. Parmi ceux-ci, 6 ont fait l'objet d'une enquête, 1 en fera l'objet au cours du prochain exercice et 2 ont fait l'objet de vérifications.

Conformément à l'article 48 du *Code des professions*, dans le cas de 2 dossiers, les permis ont été délivrés sans ordonnance d'examen médical, le Comité administratif soulignant l'obligation déontologique pour les membres de s'abstenir d'exercer dans des états susceptibles de compromettre la qualité de leurs services. Dans le cas d'un membre, le Comité administratif a décidé de ne pas lui ordonner de se soumettre à un examen médical, mais lui a rappelé l'obligation déontologique de s'abstenir d'exercer dans des états susceptibles de compromettre la qualité des services. Le Comité administratif a été saisi du dossier d'un infirmier ayant fait l'objet, au cours de l'exercice précédent, d'une enquête sur son état de santé et a décidé, compte tenu du contenu de son dossier et d'un suivi thérapeutique, de lever la suspension de ses activités professionnelles et de ne pas lui ordonner de se soumettre à un examen médical.

À la fin de l'exercice, 10 dossiers relatifs à l'état de santé de membres sont en cours de traitement.

Exercice illégal de la profession

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'enquêteuse désignée par le Bureau a été saisie de 17 nouveaux dossiers. De ces dossiers, 10 ont donné lieu à une enquête pour exercice illégal de la profession d'infirmière et 4 ont fait l'objet de vérifications. Depuis, 14 dossiers ont été fermés et 3 sont en cours de traitement. Parmi les dossiers de l'exercice précédent, 3 ont été fermés et 3 sont en cours de traitement.

Pendant l'exercice précédent, lors d'une visite d'inspection professionnelle dans une résidence privée, l'Ordre a reçu des informations selon lesquelles certaines activités réservées aux infirmières étaient assurées par des employés non professionnels, notamment en ce qui a trait à l'évaluation clinique et à l'administration de médicaments, et que cette pratique était encouragée par la direction de l'établissement.

Cette situation a été portée à l'attention du Bureau de l'OIIQ qui a décidé, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par l'article 86 m) du *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26, de saisir le ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la région concernée, des risques actuels et potentiels de cette situation. De plus, le Bureau a demandé de vérifier s'il y a exercice illégal de la profession.

À la suite d'une analyse des activités exercées par des non-professionnels dans ce milieu, des interventions de l'Ordre ont eu pour effet de mettre fin à des pratiques d'exercice illégal. Par ailleurs, compte tenu des informations selon lesquelles des infirmières auraient autorisé, aidé ou incité des personnes qui ne sont pas inscrites au Tableau de l'OIIQ à exercer la profession dans ce milieu, le Comité administratif a saisi le syndic de la situation, en vertu de l'article 128, al. 1 du *Code des professions*.

Décisions judiciaires et disciplinaires

Le Comité administratif a été saisi de 11 dossiers d'infirmières déclarées coupables d'infractions criminelles. Après étude de tous ces dossiers et des représentations écrites des infirmières visées, le Comité administratif a décidé que, dans 5 cas, les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et, par conséquent, n'a imposé aucune mesure à ces membres. Dans 5 autres cas, le Comité a décidé que les infractions criminelles avaient un lien avec l'exercice de la profession mais, compte tenu des circonstances décrites dans les dossiers, n'a imposé aucune mesure. Cependant, dans l'un de ces cas, le Comité administratif a demandé à la syndic de porter contre ce membre toute plainte qui lui paraît justifiée. Dans un cas où le membre en a appelé de sa condamnation devant la Cour d'appel du Québec, le Comité administratif a reporté sa décision jusqu'au jugement définitif. De plus, une personne s'est vu refuser la délivrance d'un nouveau permis à la suite de la révocation de son permis par le Comité de discipline de l'OIIQ ; un membre a vu son droit d'exercer des activités professionnelles limité à un centre hospitalier exploité par un établissement, au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2), sous la surveillance d'une infirmière présente à l'étage et dans l'unité de soins où les activités sont exercées, pendant une période de 1 an.

Le Comité administratif a aussi été saisi de 16 dossiers de personnes diplômées de programmes de formation en soins infirmiers qui ont été déclarées coupables d'infractions criminelles, dont 2 diplômées hors Québec. Dans 9 cas, le Comité a décidé que les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et a autorisé la délivrance du permis et l'inscription au Tableau. Dans les 7 autres cas, le Comité administratif a décidé que les infractions criminelles avaient un lien avec l'exercice de la profession d'infirmière mais, compte tenu des circonstances et des représentations écrites, n'a pas refusé la délivrance du permis et l'inscription au Tableau.

Autres résolutions adoptées par le Comité administratif

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Comité administratif :

- a fixé la note de passage de l'examen écrit pour la session de septembre 2004 selon les lignes directrices adoptées à cet effet lors de l'exercice précédent. Il a transmis aux candidates le résultat de l'examen professionnel avec la mention de réussite ou d'échec à l'examen et à chacun des volets écrit et pratique de l'examen ;
- a recommandé au Bureau l'adoption des prévisions budgétaires du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque ;
- a décidé de verser une aide financière de 10 000 \$ à l'Association québécoise des infirmières et infirmiers en systèmes et technologies de l'information (AQIISTI), montant pris à même le Fonds de bourses et de promotion de la profession, et a résolu que l'Ordre demeure un partenaire officiel de l'AQIISTI ;
- a mandaté la secrétaire générale pour procéder à l'analyse de l'ensemble de la gestion financière de l'Ordre et des processus décisionnels afférents ;
- a accepté les états financiers au 31 mars 2004 pour fins de recommandation au Bureau ;
- a considéré la poursuite des études universitaires à temps plein dans le cadre du programme intégré DEC-BAC comme étant un motif d'excuse recevable pour absence à la session d'examen de septembre 2004, sous réserve pour chaque personne visée de démontrer son statut d'étudiante à temps plein, et a défini, à cette fin, les études à temps plein comme étant l'inscription à au moins 12 crédits universitaires dans le cadre du programme intégré DEC-BAC ;
- a redressé les échelles salariales du personnel professionnel et cadre intermédiaire de 2,4 % au 1^{er} avril 2004 ;
- a redressé les échelles salariales des cadres dirigeants de 3,6 % au 1^{er} avril 2004 ;
- a recommandé au Bureau de maintenir à 221,57 \$ la cotisation annuelle pour l'exercice 2005-2006 ;
- a désigné une personne physique, en l'occurrence Line Lacroix, directrice du Bureau du registraire, comme étant la personne devant être inscrite sur la liste référendaire pour représenter l'Ordre dans le cadre de la *Loi sur la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ;
- a nommé Josée De La Durantaye à titre de directrice par intérim à la Direction des services administratifs de l'Ordre et l'a investi de tous les pouvoirs requis par sa fonction jusqu'à la nomination de Nathalie Séguin comme directrice de la Direction des services administratifs ;



- a décidé de verser une aide financière de 5 000 \$, à même le Fonds de bourses et de promotion de la profession, pour le Projet de développement, d'implantation et d'évaluation d'une communauté virtuelle d'apprentissage et de pratique en soutien à l'exercice infirmier dans les groupes de médecine de famille des régions de l'Estrie et de Québec, et a offert un coaching à distance pour assurer un soutien à l'animatrice du projet dans la stratégie d'animation ;
- a nommé Manon Allard (OIIQ) et Marie Forcier (inf. clinicienne spécialisée en périnatalité au CHUQ) à titre de représentantes de l'OIIQ au sein du Comité d'agrément en néonatalogie (Université McGill) ;
- a nommé Céline Gélinas (OIIQ) et Marie-Chantal Loiselle (inf. clinicienne spécialisée en néphrologie de l'Hôpital Charles-LeMoine) à titre de représentantes de l'OIIQ au sein du Comité d'agrément en néphrologie et en cardiologie (Université Laval et Université de Montréal) ;
- a versé une aide financière de 15 000 \$ au Programme national de mentorat sur le VIH/sida pour la période d'octobre 2004 à septembre 2005, montant pris à même le Fonds de bourses et de promotion de la profession, et a résolu que l'OIIQ demeure un partenaire officiel du MSSS pour le développement et le suivi du programme de l'année 2004-2005 ;
- a adopté de nouvelles lignes directrices sur la délivrance de permis temporaires avec restrictions (et les amendements subséquents) ;
- a désigné Gyslaine Desrosiers, présidente, Lise Racette, vice-présidente, Colombe Harvey, trésorière, et Louise Cantin, secrétaire générale, à titre de signataires autorisées relativement à l'administration des affaires courantes de l'Ordre ;
- a reconnu Robin Gagnon, Martin Labrie, Josée Lafrenière et Kim Tanguay à titre de formateurs agréés pour former des infirmières à procéder aux activités liées à l'insertion du cathéter veineux central introduit par voie périphérique ;
- a approuvé la *Grille d'évaluation du stage d'actualisation professionnelle en soins infirmiers* ;
- a adopté la *Grille d'évaluation du programme d'intégration professionnelle à l'intention des diplômées hors Québec* ;
- a autorisé la syndic de l'Ordre à s'adjoindre tout expert dont les services lui sont nécessaires aux fins d'enquêtes et d'audiences tenues devant le Comité de discipline de l'Ordre ;
- a versé une aide financière de 12 000 \$, renouvelable pour deux autres années, à l'Association des infirmières et infirmiers en santé du travail du Québec (AISTQ) pour l'année financière 2004-2005, et a décidé que l'Ordre demeure un partenaire officiel de l'AISTQ pour ladite année ;
- a résolu d'étudier chacun des dossiers des diplômées du Québec qui ont perdu leur statut de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) par décision du Comité administratif, en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OIIQ*, au motif qu'elles s'étaient

présentées à l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. En application de cette décision, six personnes ont maintenu ou récupéré leur statut de CEPI ;

- a également résolu d'étudier chacun des dossiers des diplômées du Québec qui ont réussi l'examen d'admission à la profession de l'OIIQ, mais qui ne répondent pas aux exigences de la *Charte de la langue française* et qui ont perdu ou perdront leur statut de CEPI en 2004, 2005 et 2006 en cas d'échec aux examens de l'OQLF. En application de cette décision, une diplômée qui s'est engagée dans un processus actif d'apprentissage du français a vu son statut de CEPI prolongé de façon exceptionnelle ;
- a résolu de présenter la position de l'OIIQ dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le choix d'un site pour le futur CHUM et a désigné deux infirmières pour accompagner la présidente de l'OIIQ lors de ces consultations, à savoir Céline Goulet, doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, et Gisèle Besner, présidente du CII du CHUM ;
- a adopté le document intitulé *Orientations du comité administratif concernant la délivrance de permis temporaires avec restrictions*, daté du 8 mars 2005, en remplacement de toute version antérieure ;
- a demandé au Conseil interprofessionnel du Québec de transmettre au gouvernement la candidature de Gisèle Boyer, infirmière, à titre de membre de l'Office des professions du Québec, pour un renouvellement de mandat ;
- a résolu de maintenir sa résolution du 6 juillet 2001 reconnaissant une équivalence partielle de la formation aux titulaires d'un diplôme français d'État d'infirmière ou d'infirmier délivré à partir de 1982, en précisant cependant que cette résolution ne s'applique pas si ce diplôme a été obtenu par équivalence. Dans un tel cas, le titulaire du diplôme obtenu par équivalence devra réussir un programme d'intégration professionnelle dans un milieu clinique ou dans un établissement d'enseignement collégial situé au Québec, selon les conditions et modalités que déterminera le Comité administratif lors de l'étude de son dossier ;
- a résolu, après avoir exprimé le souhait d'être davantage informé de l'évolution du projet, de procéder au dernier de trois versements de 50 000 \$ de l'aide financière accordée en décembre 2002 au projet « Campus virtuel en santé » de l'Université de Sherbrooke ;
- a recommandé au Bureau d'approuver, conformément à la recommandation des vérificateurs datée du 31 mars 2004, la formation du Comité des finances et de vérification, ainsi que son mandat et sa composition. Il a également recommandé qu'au terme de sa première année de fonctionnement le Comité dépose auprès du Bureau le bilan de ses activités.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Bureau du syndic a ouvert 192 dossiers : 154 ont donné lieu à une enquête disciplinaire et 38 ont fait l'objet de vérifications (tableau 1).

Si l'on inclut aux 192 dossiers ouverts durant cette période les 228 dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 2003-2004, le Bureau du syndic a traité, au cours de l'année, 420 dossiers. Les sources d'information des 365 enquêtes disciplinaires en cours durant cette période sont énumérées au **tableau 2**. Quant à la nature des problèmes soumis au Bureau du syndic, elle est présentée au **tableau 3**, qui est divisé en deux parties. Le **tableau 3a** fait état de la nature des problèmes signalés en vertu du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*¹ et le **tableau 3b** illustre la nature des problèmes soumis au syndic en vertu du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*².

Le Bureau du syndic a résolu 17 différends par le biais du mécanisme de conciliation. Par ailleurs, 25 plaintes ont été portées devant le Comité de discipline. À la fin de l'exercice financier, 244 dossiers étaient actifs.

Dans le cadre de la diffusion du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, plusieurs activités ont été tenues. Ainsi, près de 800 infirmières et 1 900 étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières ont été informées.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à plus de 1 000 demandes de renseignements relatifs aux lois et aux règlements qui régissent les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier ainsi qu'à des sujets connexes.

La syndic,
Sylvie Truchon

Tableau 1 Bilan des dossiers traités

Type de dossiers au 01.04.04	Dossiers actifs au 01.04.04	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.05	Dossiers actifs au 31.03.05
Enquêtes disciplinaires	211	154	140	225
Vérifications	17	38	36	19
Total	228	192	176	244

Tableau 2 Dossiers d'enquêtes disciplinaires actifs en 2004-2005
Sources d'information

Sources d'information	Enquêtes disciplinaires en cours
Client ou sa famille	134
Direction des soins infirmiers	124
Infirmières	35
Directeur général et directeur des ressources humaines d'établissements de santé	28
Autres professionnels de la santé	13
Rapport de coroner	7
Aveux d'infraction au syndic	6
Provenance anonyme	6
Médias	4
Comité administratif	3
Agence de placement	2
Direction des services juridiques	1
Bureau de surveillance de l'exercice infirmier	1
Regroupement syndical	1
Total	365

1. R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4
2. (2003) 135 G.O. II, 98



Tableau 3a Dossiers d'enquêtes disciplinaires actifs en 2004-2005
Nature des problèmes
Code de déontologie des infirmières et infirmiers
(R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4)

Nature des problèmes	Nombre
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	69
Toxicomanie	17
Violence physique ou verbale	8
Erreur de médicament	6
Violation du secret professionnel	5
Appropriation de matériel autre que des psychotropes	5
Abandon de service	3
Inconduite sexuelle	3
Falsification de documents	1
Publicité non conforme	1
Total	118

Tableau 3b Dossiers d'enquêtes disciplinaires actifs en 2004-2005
Nature des problèmes
Code de déontologie des infirmières et infirmiers
((2003) 135 G.O. II, 98)

Nature des problèmes	Nombre
Faire preuve de négligence dans les soins et traitements	40
Faire preuve de négligence lors de l'administration d'un médicament	27
S'approprier des médicaments ou autres substances	25
Agir avec irrespect envers le client ou ses proches	22
Avoir des relations inadéquates avec les personnes avec lesquelles l'infirmière ou l'infirmier est en rapport dans l'exercice de sa profession	18
Ne pas préserver le secret professionnel	14
Exercer la profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et des services	11
Agir avec incompétence	10
Établir des liens autres que professionnels avec le client (liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels)	10
Faire preuve de violence physique, verbale ou psychologique envers le client	9
Ne pas sauvegarder son indépendance professionnelle et se placer dans une situation de conflit d'intérêts	9
Falsifier, fabriquer, inscrire de fausses informations ou omettre d'inscrire les informations nécessaires au dossier du client ou dans tout autre document lié à la profession	9
Omettre de prendre les moyens raisonnables pour assurer la sécurité des clients	6
Omettre de faire preuve de disponibilité et de diligence raisonnables	5
Omettre d'établir et de maintenir une relation de confiance avec son client	4
Ne pas respecter les valeurs et les convictions personnelles du client	3
Utiliser ou fournir des produits ou des méthodes susceptibles de nuire à la santé ou des traitements miracles	3
Ne pas fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension des soins et des services donnés	3
Avoir des relations inadéquates avec l'Ordre	2
Omettre de tenir à jour ses compétences	2
Ne pas respecter le droit du client de consulter une autre personne	2
Omettre d'obtenir un consentement libre et éclairé du client	2
Omettre de dénoncer tout incident ou accident qui résulte de son intervention ou omission	2
Refuser de collaborer avec les professionnels du domaine de la santé	2
Avoir un comportement incompatible avec la dignité ou l'exercice de la profession	2
Abandonner un client	1
Intervenir dans les affaires personnelles du client	1
Donner des avis, conseils contradictoires, incomplets ou non fondés	1
Ne pas s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité	1
Ne pas informer le secrétaire de l'ordre dont il est membre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire	1
Total	247



RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 14 réunions, dont 8 pour l'exercice collectif et 6 pour l'exercice individuel.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment étudié les rapports de vérification, pris des décisions sur la nature des recommandations et du suivi à faire auprès des infirmières, étudié les plans d'action soumis par les infirmières en suivi des recommandations formulées, analysé les signalements reçus et déterminé le suivi à assurer, que ce soit sur le plan de l'exercice collectif ou individuel.

Surveillance de l'exercice de la profession par les membres

En 2004-2005, la surveillance de l'exercice de la profession par les membres a pris la forme de vérifications de l'exercice collectif et de l'exercice individuel planifiées dans le cadre du programme annuel de surveillance générale, ainsi que de vérifications non prévues qui se sont ajoutées en cours d'année. Cette surveillance s'est effectuée auprès des membres exerçant dans différents types d'établissement.

Programme annuel de surveillance générale

Vérifications de l'exercice collectif et de l'exercice individuel

Cette année, 33 vérifications de l'exercice collectif ont été effectuées et ont touché 2 626 infirmières, tandis que des vérifications de l'exercice individuel ont été réalisées auprès de 5 infirmières, pour un total de 2 631 infirmières. Le nombre de membres visés par les vérifications de l'exercice collectif a été estimé à partir de données fournies par les centres.

À la suite de ces vérifications, le Comité a étudié 35 rapports portant sur l'exercice collectif et 6 portant sur l'exercice individuel (tableau 1).

Présidente *Carole Deshaies*

Présidentes de division

Exercice collectif *Nicole Trudeau*
Exercice individuel *Francine Dupuis*
(jusqu'au 1^{er} novembre 2004)

Membres

Manon Bellehumeur *Marielle Labrie-Gauthier*
Marie-Claude Belley *Serge Langevin*
Huguette Bergeron *Ginette Lavallière*
(jusqu'au 13 octobre 2004) *Jocelyne Legault*
Johanne Bérubé *France Massé*
(jusqu'au 4 mars 2005) (depuis le 1^{er} novembre 2004)
Gisèle Dionne *Lorraine Ostiguy-Brodeur*
Marguerite Dumont (depuis le 1^{er} novembre 2004)
Denise Durivage *Danielle Paquin*
Christiane Fisette *Chantal Prince*
Marie Giasson *Francine Vaillant*
Suzie Joly (depuis le 1^{er} novembre 2004)
Micheline Watier

Secrétaire *Chantal Godbout*
secrétaire –
Bureau de surveillance
de l'exercice infirmier



Tableau 1 Vérifications effectuées et rapports étudiés en 2004-2005

Types d'établissement	Vérifications effectuées		Rapports étudiés	
	Vérifications collectives	Vérifications individuelles	Vérifications collectives	Vérifications individuelles
Centre de détention	1		1	
Centre de santé	3		3	
CAU	1		1	
CHSLD	5	5	4	5
CLSC	3		4	
Congrégation religieuse	7		8	
CSSS	4		4	
Dispensaire	1		1	
Résidence privée	8		9	1
Total	33	5	35	6

En ce qui a trait à l'exercice collectif, huit des rapports de vérification étudiés cette année provenaient de vérifications de l'année précédente, tandis que les rapports de six vérifications effectuées en 2004-2005 seront étudiés par le Comité l'an prochain. Quant à l'exercice individuel, un seul rapport d'une vérification effectuée en 2003-2004 a été étudié cette année.

Décisions du Comité

En ce qui touche l'exercice collectif des infirmières, le Comité a fait deux types de recommandation selon les lacunes observées et leur impact sur la qualité et la sécurité des soins pour la clientèle, soit :

- des recommandations pour lesquelles il n'a pas demandé de suivi, celles-ci visant l'amélioration continue de la pratique des infirmières visées ;
- des recommandations avec suivi, considérant l'importance pour la protection du public que les infirmières concernées mettent en place les mesures pour corriger leurs lacunes.

Le suivi demandé consiste en un plan d'action décrivant les actions entreprises et les résultats obtenus en lien avec les lacunes observées et peut être assorti d'une visite de relance, notamment lorsque le contexte organisationnel semble peu propice à l'amélioration.

Lorsque le Comité a constaté que des aspects organisationnels ou environnementaux pouvaient avoir une influence sur la qualité de l'exercice infirmier ou sur la sécurité de la clientèle, il a fait part de ses observations à l'organisation et l'a invitée à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la situation.

En ce qui a trait à l'exercice individuel, après étude du rapport de vérification, le Comité d'inspection professionnelle a fait des recommandations à cinq infirmières sans autre suivi, et dans le cas d'une infirmière, il a émis une recommandation avec suivi.

Par ailleurs, le Comité d'inspection professionnelle a informé le Bureau d'une situation prévalant dans une résidence privée et pouvant porter préjudice à la clientèle.

Suivi des plans d'action

En 2004-2005, le Comité a étudié 43 plans d'action produits par les établissements auxquels il avait demandé un suivi (**tableau 2**).

Tableau 2 Plans d'action

Types d'établissement	Nombre de plans d'action étudiés
CAU	2
Centre de détention	1
CH	2
CHSLD	8
CHU	2
CLSC	4
Congrégation religieuse	4
Institut universitaire	1
Missions multiples	9
Résidence privée	10
Total	43

L'étude de ces plans d'action a donné lieu aux décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été exigé dans 35 centres, le Comité ayant jugé que les moyens mis en place devraient produire les résultats escomptés. Par ailleurs, des suggestions ont été adressées à quatre des centres ;
- un deuxième plan d'action a été demandé à sept centres, les plans d'action n'ayant pas été jugés satisfaisants.

Enfin, le Comité a assuré le suivi des recommandations du Comité d'enquête sur la qualité des soins infirmiers au CHSLD Centre-Ville de Montréal ; ces recommandations touchaient la pratique des infirmières.

Autres vérifications de l'exercice

En cours d'année, à la suite de renseignements recueillis mettant en doute la qualité des soins à la clientèle, des vérifications de l'exercice infirmier se sont ajoutées. Par suite de ces vérifications, le Comité a étudié douze rapports et décidé du suivi à leur accorder (**tableau 3**). Ces renseignements provenaient de sources diverses. Les décisions du Comité, prises après étude de ces rapports, ont consisté à fermer le dossier de deux centres, les démarches entreprises ayant été jugées satisfaisantes, à demander un plan d'action avec suivi dans six centres, à faire des suggestions à un centre et à ajouter un centre au programme de surveillance générale de l'année en cours. De plus, le Comité a demandé que deux centres soient inclus dans le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier de l'année 2005-2006.

Dans les faits, ces vérifications ont pris la forme d'appels téléphoniques, de consultations de documents et de dossiers, ainsi que de vérifications sur place.

Tableau 3 Autres vérifications de l'exercice Rapports étudiés par le Comité d'inspection professionnelle	
Rapport de coroner	3
Signalement	6
Visite de relance	3
Total	12

Programme d'externat

À la demande du Bureau, le Comité a procédé à la vérification de l'application du règlement sur l'externat. Cette vérification a été réalisée auprès de 93 établissements de santé répartis en 70 centres hospitaliers de soins de courte durée (CHSCD) et 23 centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Elle a touché 1 228 externes et 93 directrices et responsables des soins infirmiers (DSI/RSI) et a été effectuée au moyen d'un questionnaire posté à chaque DSI/RSI et à chaque externe inscrite au programme d'externat.

Après étude des rapports, des recommandations ont été formulées aux établissements.

Enquêtes sur la compétence professionnelle

Décisions d'enquête sur la compétence professionnelle d'un membre

Durant l'année 2004-2005, le Comité d'inspection professionnelle a étudié les informations reçues sur la compétence professionnelle de seize membres. Après avoir examiné ces informations, le Comité a décidé de procéder à une enquête sur la compétence professionnelle de treize d'entre eux. Dans le cas d'une infirmière, le Comité a demandé une vérification de l'exercice individuel. Dans le cas des deux autres membres, le Comité a décidé qu'aucune mesure ne serait prise.

Enquêtes réalisées et décisions du Comité

Au total, dix enquêtes sur la compétence professionnelle d'un membre ont été menées au cours de l'année. À la suite de ces enquêtes, le Comité d'inspection professionnelle a pris une décision dans cinq dossiers. Ainsi, dans quatre dossiers, le Comité a formulé des recommandations aux infirmières afin qu'elles améliorent certains aspects de leur pratique, puis a fermé les dossiers. Dans le cas du cinquième dossier, il a été transmis à la personne responsable des dossiers relatifs à l'état de santé.

Par ailleurs, un dossier en suspens a été fermé, étant donné que la personne n'avait pas exercé depuis plus de cinq ans et qu'elle sera visée par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers* lors de sa réinscription au Tableau.

Au 31 mars 2005, il y avait :

- 5 enquêtes réalisées, la décision du Comité restant à venir ;
- 4 enquêtes à commencer ;
- 5 dossiers d'enquête en suspens.

Enfin, en ce qui concerne le projet de révision du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, il est actuellement en cours et doit se poursuivre durant l'année à venir.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Carole Deshaies





COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, L.R.Q. c. C-26, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, L.R.Q., c. I-8, du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4, du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, (2003) 135 G.O. II, 98 et des autres règlements de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Séances

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 35 séances, dont 24 au siège social de l'OIIQ et 11 à l'extérieur de Montréal.

Dossiers traités

En plus des 27 dossiers relevant des exercices antérieurs, 25 nouvelles plaintes ont été déposées, comportant 112 chefs d'accusation pour contravention aux dispositions suivantes :

Code des professions, L.R.Q., c. C-26

Actes dérogatoires

- – article 59.1
(gestes à caractère sexuel) 7 chefs
- – article 59.2
(acte incompatible avec l'exercice de la profession) 7 chefs
- – article 149.1
(infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession) 1 chef
- – article 152
(acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession) 3 chefs

Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4

Devoirs et obligations envers la profession

- – article 4.01.01 b)
(exercer sous l'influence de substances ou autres) 1 chef
- – article 4.01.01 c)
(s'approprier des stupéfiants, fournitures, ou biens) 4 chefs
- – article 4.01.01 g)
(poser un acte, avoir un comportement inadmissible) 5 chefs

Présidente	<i>M^e France Bergeron</i>
Présidents suppléants	<i>M^e François D. Samson</i> <i>M^e Jean-Jacques Gagnon</i>
Membres	<i>Carole Bélanger</i> <i>Lyette Bellemare</i> <i>Gabriel Bergeron</i> <i>Clément Bérubé</i> <i>Lily Desbiens</i> <i>Louise Dionne</i> <i>Pauline Duval</i> <i>Marie-France Fournier</i> <i>Rachel Gallant</i> <i>Gaétane Lavoie</i> <i>Caroline Maltais</i> <i>Marie-Claire Pelletier</i> <i>Andrée Roberge Cousineau</i> <i>Aline Ruel Patry</i> <i>Léa L. Thibeault</i> <i>Carole Veilleux</i>

Secrétaires	<i>M^e Céline Roy</i> (jusqu'au 18 mars 2005), secrétaire du Comité de discipline – Direction des services juridiques
	<i>M^e Yanick Augustin</i> (à compter du 18 mars 2005), secrétaire du Comité de discipline – Direction des services juridiques
	<i>Louise Papineau</i> secrétaire substitut – Direction des services juridiques

**Code de déontologie des infirmières et infirmiers,
R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4.1**

Devoirs inhérents à l'exercice de la profession

- – article 3
(acte, comportement inadmissible) 8 chefs

Intégrité

- – article 11
(abuser de la confiance d'un client) 4 chefs
- – article 12
(dénonciation d'incident ou d'accident) 1 chef
- – article 13
(appropriation de médicaments, substances ou autres) 17 chefs
- – article 14
(falsification, fabrication, inscription de fausses informations) 12 chefs

**État compromettant la qualité des soins
et des services**

- – article 16 9 chefs

Compétence

- – article 19
(consultation d'un autre professionnel) 1 chef

Comportements prohibés

- article 37
(violence physique, verbale ou psychologique) 2 chefs
- article 38
(liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels) 3 chefs

Processus thérapeutiques

- – article 42
(sécurité des patients) 3 chefs
- – article 43
(abandon d'un client) 1 chef
- – article 44
(négligence dans les soins et traitements prodigués) 4 chefs
- – article 45
(négligence lors de l'administration d'un médicament) 17 chefs

**Relations interpersonnelles dans l'exercice
de la profession**

- – article 47
(induire volontairement en erreur, surprendre la bonne foi) 2 chefs

Décisions : plaintes et requêtes

Depuis le 1^{er} avril 2004, le Comité de discipline a rendu les 19 décisions suivantes : 3 portant uniquement sur la culpabilité dont 1 décision rectifiée, 4 portant sur la sanction et 12 concernant à la fois la culpabilité et la sanction.

Le Comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

• **1 requête en révision de la liste des déboursés**

Le Comité de discipline a rejeté cette requête.

• **1 requête en limitation provisoire**

Le Comité de discipline a accueilli cette requête.

• **1 requête en radiation provisoire**

Le Comité de discipline a accueilli cette requête.

• **18 requêtes pour divulgation de la preuve
et engagement de non-publication**

Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.

Sanctions

Les sanctions imposées se répartissent comme suit :

- 2 radiations temporaires de 3 jours ;
- 2 radiations temporaires de 1 semaine ;
- 3 radiations temporaires de 1 mois ;
- 1 radiation temporaire de 4 semaines ;
- 1 radiation temporaire de 2 mois ;
- 1 radiation temporaire de 3 mois ;
- 1 radiation temporaire de 6 mois ;
- 1 radiation provisoire ;
- 1 radiation temporaire de 6 mois et 1 limitation d'exercice de 3 ans, en regard de tout travail dans les lieux, endroits et centres où il y a présence de narcotiques ;
- 1 radiation temporaire de 1 an et 1 limitation d'exercice de 2 ans, en regard de tout travail dans les lieux, endroits et centres où il y a présence de narcotiques ;
- 1 radiation temporaire de 1 an et 1 limitation du droit de pratique à l'effet de ne pas manipuler, administrer ou accéder à des préparations narcotiques ou autres drogues contrôlées et ce, pour une période de 2 ans ;



- 1 radiation temporaire de 2 ans et 1 limitation du droit de pratique consistant à ne pas manipuler, administrer ou accéder à des préparations narcotiques ou autres drogues contrôlées et ce, pour une période de 2 ans ;
- 1 radiation temporaire de 3 ans et 1 limitation du droit de pratique consistant à ne pas manipuler, administrer ou accéder à des préparations narcotiques ou autres drogues contrôlées et ce, pour une période de 2 ans ;
- 2 radiations temporaires de 4 ans ;
- 1 radiation temporaire de 5 ans et 1 journée.

Le paiement des déboursés a été imposé aux professionnels dans tous les dossiers.

Appels au Tribunal des professions

Le Tribunal des professions a accueilli l'appel d'une intimée, infirmé la décision sur culpabilité rendue par le Comité de discipline le 15 mai 2002, et annulé les sanctions imposées relativement sur les chefs 1, 2 et 3 de la plainte disciplinaire.

Un dossier en appel est actuellement pendant devant le Tribunal des professions et aucune décision n'a été rendue à ce jour.

La secrétaire substitut du Comité de discipline,

Louise Papineau



COMITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Présidente Marie Benoit

Membres Marie Blanchet-Legendre
Murielle Bolduc-Bourdouxhe
Chantal Bonneau
Nathalie Brière

**Membres
substituts** Lucie Laberge
Kathleen Lechasseur
Suzanne Lévesque-Cardinal

**Responsable
du Comité** Suzanne Ladouceur

Mandat

- Participer aux différentes étapes de l'élaboration de l'examen professionnel, notamment à la rédaction, l'évaluation, la révision et la correction des questions de l'examen.
- Tenir et superviser une session d'examen au moins deux fois par année aux dates et aux endroits déterminés par le Bureau.
- Recommander les mesures administratives et les mesures de sécurité requises pour les sessions d'examens.
- Analyser le rapport global des résultats de chaque examen et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au Bureau.
- Étudier tout problème relatif à l'examen professionnel et formuler des recommandations au Bureau, s'il y a lieu.
- S'adjoindre, selon les besoins, des experts dont la nomination est soumise à l'approbation du Bureau.
- Participer, si nécessaire, à la révision des résultats des candidates ayant échoué l'examen.
- Consulter des experts ou des personnes-ressources, au besoin, pour assurer le bon déroulement des travaux du Comité.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel a tenu six réunions portant sur l'élaboration de l'examen professionnel et sur les activités qui y sont rattachées, notamment sur les orientations du contenu de l'examen, la correction, l'évaluation des épreuves écrite et pratique, ainsi que sur la tenue des sessions de l'examen professionnel de septembre 2004 et de février 2005. Il a obtenu du groupe d'experts (sous-comité de l'examen professionnel) qu'il s'est adjoint l'information essentielle à l'accomplissement de son mandat.

Les statistiques pour le taux de réussite ont été calculées sur la base de 844 candidates, une personne n'ayant pas terminé les deux volets de l'examen professionnel.

Sessions de l'examen professionnel

Au cours de l'exercice 2004-2005, les membres du Comité ont tenu et supervisé deux sessions régulières de l'examen professionnel, soit les 18, 19 et 20 septembre 2004 et les 19 et 20 février 2005.

Septembre 2004

L'examen professionnel s'est tenu dans huit centres d'examen établis dans les villes suivantes : Montréal, Longueuil, Laval, Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec, Chicoutimi et Rimouski. Comme il était prévu qu'un nombre important de candidates se présenterait, le volet pratique, d'une durée d'une journée, se déroulait sur deux jours et comportait deux examens différents mais équivalents.

Février 2005

La session de l'examen du mois de février 2005 s'est tenue dans quatre centres d'examen établis dans les villes suivantes : Montréal, Longueuil, Laval et Québec.

Tableau 1 Répartition des diplômées selon leur provenance et leur milieu de formation

PROVENANCE DES DIPLÔMÉES	SESSION D'EXAMEN		TOTAL
	SEPTEMBRE 2004	FÉVRIER 2005	
Du Québec	1904	792	2696
milieu universitaire	257	121	378
milieu collégial	1647	671	2318
Hors Québec	86	53	139
Total	1990	845	2835

Tableau 2 Répartition des diplômées selon le type d'inscription à l'examen

TYPE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN	SESSION D'EXAMEN		TOTAL
	SEPTEMBRE 2004	FÉVRIER 2005	
première inscription	1894	572	2466
reprise	96	273	369
Total	1990	845	2835

Tableau 3 Taux de réussite à l'examen professionnel

RÉSULTATS DES CANDIDATES	SESSION D'EXAMEN	
	SEPTEMBRE 2004	FÉVRIER 2005
première inscription	83,9 %	85,3 %
reprise	47,9 %	78,4 %
Total	82,2 %	83,1 %

Finalement, le Comité de l'examen professionnel a terminé son mandat avec le cycle d'activités liées à l'examen de février 2005.

La présidente du Comité de l'examen professionnel,

Marie Benoit





COMITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL (MANDAT RÉVISÉ)

Présidente	<i>Judith Leprohon</i>
Membres	<i>Marie Blanchet-Legendre Francine Dupuis Marie-France Ebacher Odette Roy</i>
Secrétaire	<i>Louise-Marie Lessard</i>

Mandat

- déterminer les paramètres de la table de spécification ;
- définir des orientations pour le développement du contenu de l'examen professionnel ;
- s'assurer de l'élaboration et de la correction de l'examen professionnel, notamment par la formation de deux comités d'élaboration de l'examen, un pour le volet écrit et un pour le volet pratique ;
- approuver le contenu de l'examen avant chaque session d'examen, incluant la table de spécification ainsi que les nouvelles questions et épreuves pratiques ;
- cerner les difficultés éprouvées par les candidates à chaque session d'examen et pouvant donner lieu à une rétroaction qualitative auprès des établissements d'enseignement ;
- faire des recommandations au Bureau pour la nomination des membres des comités d'élaboration de l'examen et pour la désignation des responsables.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel a vu son mandat et sa composition révisés par le Bureau en décembre 2004. Le nouveau comité a entamé son mandat en tenant une première réunion en janvier 2005. Cette réunion avait pour but premier de donner, aux comités d'élaboration du volet écrit et du volet pratique de l'examen, des orientations pour l'élaboration de l'examen de septembre 2005 notamment à l'égard de nouvelles questions et épreuves. La réunion a également porté sur la rétroaction aux candidates en échec et aux établissements d'enseignement.

La présidente du Comité de l'examen professionnel (mandat révisé),

Judith Leprohon



COMITÉ DE RÉVISION

Mandat

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé à la syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision de la syndic ou de la syndic adjointe de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.

Demandes d'avis reçues et séances tenues

Au cours du présent exercice, le Comité de révision a reçu 8 demandes d'avis. Il a tenu 11 séances au siège social de l'Ordre afin d'examiner 6 de ces demandes ainsi que 5 demandes déposées lors de l'exercice précédent. Les 2 autres demandes ont été étudiées lors des séances des 18 avril et 25 mai 2005.

Avis du Comité de révision

Après avoir examiné les demandes qui leur avaient été soumises, les membres du Comité de révision ont conclu à l'unanimité, pour 10 demandes d'avis, qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline ; en ce qui concerne une demande d'avis, les membres ont suggéré à la syndic adjointe de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

La présidente du Comité de révision,

Carole Lemire

Présidente

Patricia Côté
(jusqu'au 1^{er} novembre 2004)

Carole Lemire
(depuis le 1^{er} novembre 2004)

Présidente substitut

Carole Lemire
(jusqu'au 1^{er} novembre 2004)

Jean-Claude Napoléon
(depuis le 1^{er} novembre 2004)

Membres

Pierre Carrier

Raoul Desmeules

Nicolas Dufour
(depuis le 1^{er} novembre 2004)

Lucie Hogue
(depuis le 1^{er} novembre 2004)

Jean-Claude Napoléon

Marie Normand

Raymond Proulx

Louise Roch-Beauchamp
(jusqu'au 1^{er} novembre 2004)

Secrétariat

M^e Céline Roy
M^e Yanick Augustin,
secrétaires

Louise Papineau
secrétaire substitut



COMITÉ DE RÉVISION DES ACTES

Membres

*Lise De Beaumont
Louise Gauthier
Anne-Marie Lanthier
Josée Levert
Danielle St-Jean*

Responsable

*Jocelyne Poirier
directrice-conseil –
Direction des affaires
externes*

Mandat

- Surveiller l'application du *Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers.*
- Recevoir et étudier les demandes de modifications à apporter au règlement.

Le Comité de révision des actes n'a pas siégé cette année. Le mandat de ses membres s'est terminé en novembre 2004. Le mandat et la composition de ce Comité sont actuellement en révision.

La responsable du Comité,

Jocelyne Poirier



COMITÉ DE SÉLECTION DE LA RÉCIPiendaIRE DE L'INSIGNE DU MÉRITE

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau de l'OIIQ les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite.
- Analyser le dossier complet de chaque candidate et recommander une lauréate au Bureau.
- Recommander au Bureau des critères pour l'attribution d'un nouveau prix honorifique.

Réunions

Le Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite a tenu une réunion au cours de laquelle les dossiers de candidature ont été analysés selon les critères et les conditions d'attribution publiés dans le numéro de septembre/octobre 2004 du *Journal*. À la suite de l'étude de ces dossiers, le Comité a transmis ses recommandations au Bureau, qui a désigné Odette Plante-Marot lauréate de l'Insigne du mérite pour l'année 2005. Elle a notamment occupé les fonctions de DSI au CHUM et de directrice-conseil au MSSS.

La présidente du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite,

Denise Lévesque-Boudreau

Présidente *Denise Lévesque-Boudreau*

Membres *Marielle Dion*
Raymond Proulx
Danielle Saint-Louis
Olivette Soucy

Responsable *Louise Cantin*
secrétaire générale





COMITÉ JEUNESSE

Mandat

- Formuler des avis sur divers sujets et participer activement à la recherche de solutions concernant, notamment, les problématiques qui touchent les jeunes infirmières.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières dans la profession.
- Soumettre des recommandations au Bureau.
- Promouvoir la profession auprès des étudiants, des médias ainsi qu'auprès des regroupements de jeunes.

Réunions

Au cours de l'exercice 2004-2005, les membres du Comité jeunesse ont tenu trois réunions d'une durée de une à deux journées, en juin et septembre 2004, et en février 2005. Des discussions ont porté sur la recherche de moyens favorisant le maintien et l'intégration des jeunes infirmières, les valeurs des jeunes professionnelles, la transmission des connaissances et l'orientation des candidates à l'exercice de la profession. De plus, à chaque rencontre, des dossiers stratégiques de l'OIIQ ont été présentés, notamment sur la gouvernance des soins infirmiers, les résultats d'analyse des effectifs infirmiers, le projet de loi 83, la politique d'utilisation optimale des médicaments, et les conclusions et enjeux du Forum des générations. Nouveauté cette année, une formation a été offerte aux membres afin de les appuyer plus concrètement dans la mobilisation des jeunes infirmières au sein des différents comités régionaux. Enfin, des activités d'information sur le Comité jeunesse, de représentation et de promotion de la profession ont été réalisées (**tableau 1**).

Présidente

Julie Poirier

Vice-président (e)

Jérôme Gauvin-Lepage
(jusqu'à juin 2004)

Martine Potvin
(depuis septembre 2004)

Responsables

Karine Labarre
(jusqu'en avril 2004),
Conseillère – Direction des affaires externes

Jacinthe Normand
(depuis mai 2004),
Directrice-conseil – Direction des affaires externes

36

Membres

Région

Abitibi-Témiscamingue
Côte-Nord
Mauricie-Centre-du-Québec
Outaouais
Bas-Saint-Laurent/
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Estrie
Montérégie
Québec
Chaudière-Appalaches
Laurentides-Lanaudière
Montréal/Laval
Saguenay-Lac-Saint-Jean/
Nord-du-Québec

Président(e)

Véronique Savard
Mathieu Bélanger
David Bellemare
Martine Potvin
Aïda-Dina St-Laurent
Nadia Lemay
Julie Allard
Patricia Lajoie
Marie-Noëlle Vallée
Martin Lévesque
Cathy Laurent
Nancy Bouchard

Président(e)

(jusqu'en novembre 2004)
Christine Lebrun
Sandra Houle
Jérôme Gauvin-Lepage
(juin 2004)
Annie Delorme
Sandra Pierre
(par intérim)

Tableau 1 Activités de représentation, d'information et de promotion			
Événements	Date	Endroit	Nombre de participants (approx.)
Promotion de la profession			
Salon Éducation Formation Carrière	13 au 16 octobre 2004	Montréal	2500
Salon Éducation Emploi de Québec	28 au 31 octobre 2004	Québec	1000
Salon des carrières	23 novembre 2004	Baie-Comeau	500
Journées Carrières pour les jeunes de niveau secondaire et les adultes	Avril 2004 – mars 2005	7 régions	500
Promotion du Comité jeunesse et de la profession			
Information aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers et en sciences infirmières	Avril 2004 – mars 2005	1 région	285
Organisation d'événements			
Congrès annuel de l'OIIQ			
• Café-rencontre <i>Ces petits gestes qui transforment notre pratique</i>	1 ^{er} novembre 2004	Montréal	80
• Café-rencontre <i>Le mentorat : une expérience humaine et professionnelle enrichissante !</i>	2 novembre 2004	Montréal	150
Relation avec d'autres groupes de jeunes			
• Conférence 5 à 7 - Espace santé <i>En demandons-nous trop au ministre de la Santé ?</i>	14 juin 2004	Montréal	100
• Conférence 5 à 7 - Espace santé <i>Défis et enjeux en santé : pour une réforme réussie ?</i>	6 décembre 2004	Montréal	100
Communications écrites			
Le Journal « Chronique jeunesse »	5 chroniques		
Affiche promotionnelle <i>Le Comité jeunesse</i>	Novembre 2004		
Conférences			
• Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur <i>Autres générations, autres mœurs !</i> Conférencier : Jérôme Gauvin-Lepage	27 octobre 2004	Repentigny	80
• Assemblée générale annuelle Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Montérégie <i>Être infirmière, c'est ma profession !</i> Conférencière : Julie Poirier	10 juin 2004		15

Tableau 1 (suite) Activités de représentation, d'information et de promotion			
Événements	Date	Endroit	Nombre de participants
Conférences			
• Centre hospitalier Anna-Laberge <i>Autres générations, autres mœurs !</i> Conférencière : Julie Poirier	12 mai 2004	Châteauguay	100 (approx.)
• Université de Montréal <i>L'infirmière bachelière, une nécessité ?</i> Conférencier : Jérôme Gauvin-Lepage	15 septembre 2004	Montréal	100 (approx.)
Rencontre			
• Fédération étudiante collégiale du Québec, l'OIIQ et le Comité jeunesse de l'OIIQ	6 octobre 2004	Montréal	4 personnes
Formation du Comité jeunesse			
• Formation « Comment mobiliser les jeunes à s'impliquer au Comité jeunesse » par le Réseau DOF	10 février 2005	Montréal	12 personnes

Le maintien des jeunes infirmières : une des priorités d'action du Comité jeunesse

Au cours de la dernière année, le Comité s'est penché sur la question de la création d'un guide « Aide-mémoire » pour les jeunes infirmières et infirmiers du Québec, à la suite du succès remporté par le guide « Aide-mémoire » élaboré par le Comité jeunesse de la région Mauricie-Centre-du-Québec. Le 30 septembre 2004, le Bureau a donné son appui au projet. Concrètement, les travaux de révision et d'élaboration du contenu clinique ont débuté en janvier 2005 avec le soutien de la Direction du développement et du soutien professionnel de l'OIIQ et de Marie-Noëlle Vallée, présidente du Comité jeunesse régional de Chaudière-Appalaches. Un comité de travail, sous la responsabilité de David Bellemare, président du Comité jeunesse régional de la Mauricie-Centre-du-Québec, a été formé pour valider les contenus. Ce comité est composé de membres du Comité jeunesse provincial, soit Julie Poirier, Julie Allard et Aïda-Dina St-Laurent. Selon l'échéancier prévu, ce guide « Aide-mémoire » pourrait être officiellement lancé en novembre 2005. Ce projet d'envergure rejoint directement l'un des plus importants mandats du Comité, soit de proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières dans la profession.



En outre, toujours dans l'optique de représenter les jeunes infirmières et d'en informer les instances stratégiques, le Comité a réalisé un sondage auprès de 2 259 CEPI à l'automne 2004 afin de connaître leurs perceptions par rapport à ce qu'elles ont vécu à leur entrée sur le marché du travail. Nous avons reçu 921 réponses, ce qui représente un taux de participation de 41 %. À la suite d'une première analyse, nous avons été en mesure de préparer certains résultats préliminaires pour la Chronique jeunesse du *Journal* dans l'édition de mai/juin 2005. Le comité entend préparer un rapport et le soumettre au Bureau de l'OHIQ dès l'automne 2005.

Toujours préoccupé de trouver des stratégies de maintien des infirmières dans la profession qui soient adaptées aux valeurs des jeunes professionnelles, le Comité a donné des conférences à ce sujet, et ce, à plusieurs reprises au cours de l'année 2004-2005. Le Comité croit que les valeurs sont susceptibles d'influencer les nouvelles venues dans leur travail. L'ouverture et la compréhension des réalités d'autrui sont des éléments essentiels au développement de l'appartenance à l'équipe soignante et à un environnement de travail positif.

Créer des réseaux de relations avec les autres groupes de jeunes, une nécessité

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité jeunesse a continué à entretenir des liens avec Espace Santé. Geneviève Roch siège à titre de représentante officielle à ce comité interdisciplinaire. Deux 5 à 7 ont été organisés afin de favoriser des échanges sur des sujets d'intérêt visant à favoriser la modernisation du système de santé. Toujours axée sur la coopération interdisciplinaire, la collaboration avec Espace Santé est essentielle afin de prendre part aux débats de société actuels, en plus de favoriser un échange politique.

À la demande de la Fédération étudiante collégiale du Québec, la vice-présidente du Comité, Martine Potvin, a participé avec Gyslaine Desrosiers, présidente de l'OHIQ, à une rencontre sur les différents enjeux entourant les changements dans le réseau collégial et leurs répercussions dans les différentes régions du Québec. Cet échange a permis au Comité de réfléchir sur les différents enjeux politiques à venir au sein du réseau de l'éducation et de créer des liens avec d'autres jeunes.

Finalement, en 2004-2005, les efforts du Comité se sont poursuivis en ce qui concerne un autre important dossier, soit celui de la promotion de la profession. En effet, le Comité jeunesse, accompagné des membres des Comités jeunesse régionaux, a participé à de nombreux Salons de l'emploi et à des Journées Carrières dans les établissements d'enseignement, tant au niveau secondaire que collégial. Ces activités permettent de faire connaître les multiples facettes de la profession infirmière, notamment la diversité des milieux de pratique, les perspectives de carrière ainsi que les programmes de formation pour y accéder.

La présidente du Comité jeunesse,

Julie Poirier



COMITÉ DES BOURSES

Mandat

- Élaborer et réviser au besoin les critères d'évaluation des demandes de bourses d'études de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION.
- Évaluer les demandes de bourses d'études admissibles à l'aide des critères d'évaluation retenus et recommander au Bureau les noms des récipiendaires.
- Réviser les critères d'admissibilité et les conditions d'attribution des bourses et recommander au Bureau des modifications, au besoin.

Réunions et activités

Le Comité des bourses a tenu deux réunions en 2004-2005.

Ces réunions ont porté sur l'évaluation des demandes de bourses d'études soumises dans le cadre des programmes de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION du plan triennal pour l'octroi des bourses d'études 2003-2006, adopté par le Bureau en décembre 2002.

Dans l'ensemble des programmes de bourses d'études de 1^{er} cycle de l'axe CLINIQUE, le Comité des bourses a évalué 41 demandes de bourses soumises par 36 candidates. À la suite de l'évaluation des demandes de bourses, le Comité a choisi treize récipiendaires, pour lesquelles il a recommandé au Bureau de l'OHIQ l'octroi d'une bourse d'études, ainsi que quatre substituts.

Dans l'ensemble des programmes de bourses d'études de 2^e cycle de l'axe CLINIQUE et de l'axe GESTION, le Comité des bourses a évalué 18 demandes de bourses soumises par 17 candidates. À la suite à l'évaluation des demandes de bourses, le Comité a choisi sept récipiendaires, pour lesquelles il a recommandé au Bureau de l'OHIQ l'octroi d'une bourse d'études, ainsi que six substituts. Toutes les bourses de 2^e cycle ont une valeur annuelle de 10 000 \$. Conformément au plan triennal, le Comité a recommandé l'attribution de deux bourses de 2^e cycle de l'axe CLINIQUE pour une période de deux ans, moyennant la conformité aux critères de renouvellement établis.

La présidente du Comité des bourses,

Denise St-Cyr Tribble

Présidente	<i>Denise St-Cyr Tribble</i>
Membres	<i>Renée Descôteaux</i> <i>Marie-France Ébacher</i> (jusqu'en octobre 2004) <i>Mireille Guyonnet</i> (jusqu'en octobre 2004) <i>Marie-France Juneau</i> <i>Sylvie Lambert</i> (à compter de novembre 2004) <i>Manon Ranger</i> (à compter de novembre 2004)
Membres substituts	<i>Louise A. Chartier</i> <i>Marjolaine Bellavance</i>
Responsable	<i>Judith Leprohon</i> Directrice scientifique





COMITÉ DES FINANCES

Présidente

Hélène Tremblay
(jusqu'en octobre 2004)

Colombe Harvey
(depuis novembre 2004)

Membres

Louise Cantin
Gyslaine Desrosiers
Hélène Fréreau
Claire Gaudreau
Paulette Legault
Micheline Ulrich
(jusqu'en octobre 2004)

Responsable

Michel Jean
directeur – Direction
des services administratifs
(jusqu'en juin 2004)
Nathalie Séguin
directrice – Direction
des services administratifs
(depuis novembre 2004)

Mandat

- Étudier les états financiers.
- Examiner les prévisions à long terme des revenus et des dépenses.
- Recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles (opérations courantes et dépenses en capital).
- Recommander au Bureau les hausses de cotisations lorsque c'est nécessaire.
- Examiner toute autre question de nature financière, à la demande du Bureau.

Faits saillants

Le Comité des finances s'est réuni une seule fois au cours de l'année. Les principales activités qui ont été accomplies sont les suivantes :

- L'étude des états financiers du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque. Le Comité a recommandé au Comité administratif l'adoption des états financiers de ces fonds, et ce, pour les périodes qui leur ont été soumises.
- Les membres du Comité ont recommandé au Comité administratif l'adoption des budgets du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque pour l'exercice 2004-2005.
- Par ailleurs, à la lumière des recommandations formulées par les vérificateurs, les membres du Comité se sont interrogés sur le mandat du Comité des finances, lequel pourrait comporter un volet de vérification.

Le Comité des finances a été aboli par le Bureau lors de sa réunion extraordinaire du 16 mars 2005, et son mandat a été confié au Comité des finances et de vérification, formé ce même jour. Le Comité des finances et de vérification s'est vu confier le mandat général d'exercer un rôle de vigie sur les affaires financières de l'OIIQ. À cette fin, le Comité, formé de professionnels du domaine de la comptabilité, d'experts en finance et en gestion (dont une infirmière), de la trésorière et de la secrétaire générale de l'OIIQ, émet des opinions sur la santé financière de l'OIIQ et formule des recommandations au Bureau sur les pratiques de gestion financière.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité des finances,

Colombe Harvey

COMITÉ DE PLACEMENTS FINANCIERS DU BUREAU

Présidente	<i>Hélène Tremblay</i> (jusqu'en octobre 2004) <i>Colombe Harvey</i> (depuis novembre 2004)
Membres	<i>Louise Cantin</i> <i>Michel Jean</i> (jusqu'en juin 2004) <i>Thérèse Lessard</i> <i>Nathalie Séguin</i> (depuis novembre 2004) <i>Micheline Ulrich</i> (jusqu'en octobre 2004)
Invitées	<i>Thérèse Pomerleau</i> analyste comptable et financière <i>Johanne Lamarche</i> adjointe au chef comptable
Responsable	<i>Louise Cantin</i>

Mandat

- Établir la politique de placements de l'Ordre.
- Contrôler le rendement des placements de l'Ordre à court, à moyen et à long terme.
- Étudier les différents véhicules de placements utilisés par l'Ordre.
- Retenir les services d'un courtier après examen des soumissions.
- Administrer les divers fonds affectés.
- Chapeauter le Comité interne de placements.
- Faire rapport au Bureau au moins une fois par année.
- Examiner toutes les autres questions concernant les placements, à la demande du Bureau de l'Ordre.

Faits saillants

Le Comité de placements financiers du Bureau s'est réuni une fois au cours de l'année. À cette occasion, il a rencontré les gestionnaires de portefeuilles et a pris connaissance des rendements du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession, des fonds spéciaux et du Fonds de gestion du risque.

À la demande des membres du Comité, le mandat du Comité de placements financiers du Bureau a fait l'objet d'une réflexion au cours de la dernière année, ce qui a mené à son abolition et à la création du Comité des finances et de vérification. Ce nouveau comité a pour mandat, notamment, de veiller à l'application des politiques de placements financiers par les gestionnaires de fonds en conformité avec la politique adoptée.

Rendements

- L'ensemble de nos fonds a obtenu de bons rendements. Le Fonds général et le Fonds de gestion du risque sont en hausse comparativement à l'année 2003-2004.
- Le Fonds général a connu un rendement comptable moyen annualisé de 3,5 % pour l'exercice 2004-2005. La portion discrétionnaire de ce fonds (administrée par deux courtiers indépendants) a obtenu un rendement moyen de 5,55 %, tandis que nous avons enregistré un rendement moyen de 2,81 % dans les placements à court terme que nous administrons. Il est à noter que le rendement financier des placements en gestion discrétionnaire à l'exercice 2004-2005 a été de 7,21 % pour Fiducie Desjardins et de 5,82 % pour CIBC Wood Gundy.
- En ce qui concerne le Fonds de bourses et de promotion de la profession, nous avons été à même de constater un rendement comptable moyen annualisé de 10,52 % pour l'exercice financier 2004-2005. Cette excellente performance est à la fois attribuable à la qualité des décisions de placement de nos gestionnaires de portefeuilles et au fait que des gains substantiels sur vente de titres ont été réalisés dans le courant du mois de mars.
- Le Fonds de gestion du risque, quant à lui, a enregistré un rendement moyen annualisé de 5,25 %, comparativement à 5,10 % pour l'exercice précédent.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité de placements financiers du Bureau,

Colombe Harvey



ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE FORMATION, COLLOQUES ET CONGRÈS

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'OIIQ a organisé plusieurs activités auxquelles ont participé de nombreuses infirmières. Ces activités visaient, notamment, à favoriser la formation continue des membres, à les tenir au courant des expériences novatrices en matière de pratique professionnelle et d'évaluation, et à discuter des enjeux liés aux choix et aux changements organisationnels qui s'annoncent pour la profession. Plusieurs conférences ont été données sur le nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*. L'Ordre a également participé à diverses activités pour faire la promotion de la profession et a rencontré des étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières. Il est à noter que les tableaux qui suivent n'incluent pas toutes les conférences prononcées par la présidente auprès des organismes ou des établissements de santé qui sollicitent sa présence.

Tableau 1 Activités d'information, colloques et congrès

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Congrès et AGA 2004		
Montréal	1 ^{er} et 2 novembre 2004	1 477
Journée Espace Étudiant		
Montréal	2 novembre 2004	941
Journée précolloque		
Montréal	3 mai 2004	200
X^e Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII)		
Montréal	4 et 5 mai 2004	646
Rencontre d'information à l'intention des infirmières diplômées hors Québec en cours de stage d'intégration		
Montréal	18 août 2004 21 janvier 2005	24 23
Rencontre d'information à l'intention des infirmières diplômées hors Québec dont le stage d'intégration est terminé.		
Ce groupe se répartit en deux catégories :		
• Infirmières diplômées hors Québec détenant un permis temporaire avec restrictions (PTR)	19 janvier 2005	3
• Infirmières diplômées hors Québec admises par équivalence	25 janvier 2005	3
Rencontre d'information à l'intention des infirmières diplômées hors Québec en attente d'un stage d'intégration	2 février 2005	3
Rencontre d'information annuelle à l'intention des responsables des programmes de formation infirmière	28 mai 2004	70
Tournée d'information sur l'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers		
18 conférences à travers la province	avril 2004 à mars 2005	1 181
Tournée d'information sur l'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers (auprès des enseignantes en soins infirmiers et des professeurs de sciences infirmières)		
12 conférences à travers la province	avril 2004 à mars 2005	432

Tableau 2 Activités de formation continue

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Mise à jour des connaissances pour une meilleure gestion des soins de plaies		
Longueuil	20 avril 2004	52
Matane	6 juin 2004	29
Montréal	30 et 31 novembre 2004	81
Alma	17 novembre 2004	16
Montréal	7 février 2005	27
Comment réduire le recours à la contention		
Sherbrooke	20 avril 2004	23
Matane	4 juin 2004	21
Québec	17 octobre 2004	13
Montréal	30 et 31 octobre 2004	28
Promouvoir la santé rénale : mieux comprendre pour mieux intervenir		
Québec	21 avril 2004	15
Sept-Îles	21 mai 2004	14
Bien comprendre l'examen clinique du sein		
Montréal	24 avril 2004	15
L'examen clinique sommaire de la personne âgée		
Sherbrooke	27 avril 2004	38
Sherbrooke	4 octobre 2004	23
Montréal	30 et 31 octobre 2004	47
Alma	17 novembre 2004	15
East Angus	12 janvier 2005	24
Québec	15 mars 2005	225
Mise à jour des connaissances pour une meilleure gestion des soins d'accès vasculaires		
Rouyn-Noranda	13 mai 2004	36
La science et l'art des soins d'ulcères des membres inférieurs		
Baie-Comeau	27 septembre 2004	27
Montréal	30 et 31 octobre 2004	53
Montréal	7 février 2005	28
La compréhension et le soulagement des symptômes physiques auprès d'une clientèle en fin de vie : le rôle de l'infirmière		
Visioconférence dans les régions suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec		
	4 octobre 2004	19
Montréal	30 et 31 octobre 2004	48
Montréal	7 février 2005	25

Tableau 2 (suite) Activités de formation continue

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
L'évaluation de l'état de santé mentale des personnes dans la pratique infirmière – niveau avancé		
Saint-Jérôme	6 octobre 2004	41
Jonquière	18 octobre 2004	21
Montréal	30 et 31 octobre 2004	95
Val d'Or	16 novembre 2004	6
Québec	29 mars 2005	43
L'évaluation et le suivi d'une personne souffrant d'insuffisance cardiaque		
Joliette	6 octobre 2004	27
Montréal	30 et 31 octobre 2004	59
Québec	17 novembre 2004	17
Sherbrooke	7 décembre 2004	13
Montréal	8 février 2005	26
L'examen clinique sommaire de l'adulte : un outil essentiel pour la pratique infirmière		
Charlemagne	13 octobre 2004	25
Montréal	30 et 31 octobre 2004	48
Québec	24 novembre 2004	24
Rivière-des-Prairies	10 février 2005	16
L'examen clinique sommaire du nouveau-né		
Jonquière	18 octobre 2004	24
Montréal	30 et 31 octobre 2004	58
Québec	15 mars 2005	35
Mise à jour des connaissances cliniques pour la prévention et le dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	57
Gatineau	17 novembre 2004	24
L'évaluation de l'état de santé mentale de l'adulte – niveau de base		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	43
Québec	23 novembre 2004	28
Longueuil	15 février 2005	30
Comment retracer le plan thérapeutique infirmier dans la documentation des soins infirmiers		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	40



Tableau 2 (suite)

Activités de formation continue

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Le concept de perte, le processus de deuil et les soins à la famille auprès d'une clientèle qui vit une crise devant la perte (approche psychosociale)		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	44
Québec	29 novembre 2004	26
Traitement pratique du diabète : soutien clinique aux infirmières de première ligne		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	74
Gatineau	1 ^{er} décembre 2004	17
Montréal	7 février 2005	45
Québec	24 mars 2005	46
La préparation de l'examen professionnel au service du développement de la compétence clinique		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	9
Montréal	10 et 11 janvier 2005	9
L'immunisation : une activité incontournable de la pratique infirmière (formation de base)		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	34
Introduction aux systèmes et technologies de l'information en soins infirmiers		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	19
Les activités infirmières liées à l'insertion du cathéter veineux central introduit par voie périphérique		
Montréal	30 et 31 octobre 2004	15

**Tableau 3 Tournée d'information sur le nouveau
Code de déontologie des infirmières et infirmiers**

ÉVÉNEMENTS	DATE (2003-2004)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Congrès annuel de l'Association québécoise des infirmières et infirmiers en recherche clinique	23 avril 2004	150
CHSLD Biermans-Triest	11 mai 2004	40
CLSC du Vieux Lachine – Montréal	12 mai 2004	50
Service correctionnel du Canada – Montréal	12 mai 2004	72
CLSC Montréal-Nord	13 mai 2004	80
Colloque CII du Centre hospitalier universitaire de Québec	18 mai 2004	150
Centre hospitalier universitaire de Québec	25 mai 2004	20
Centre hospitalier universitaire de Québec	15 juin 2004	20
CHSLD Lucille-Teasdale – Montréal	18 juin 2004	35
Centre de santé Memphrémagog	6 octobre 2004	25
Centre de santé Memphrémagog	20 octobre 2004	15
Association des infirmières et infirmiers en stomathérapie du Québec – Montréal	22 octobre 2004	35
Institut Pinel – Montréal	16 février 2005 (deux conférences)	45

Tableau 4 Activités de promotion de la profession

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Salon de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPO)		(approx.)
Saint-Hyacinthe	20 mai 2004	50
Colloque de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)		
Québec	17 juin 2004	40
Salon Éducation Formation Carrière		
Montréal	13 au 16 octobre 2004	2 500
Salon Éducation Emploi		
Québec	28 au 31 octobre 2004	1 000
Journée Carrières pour les jeunes de niveau secondaire et les adultes		
(à travers la province)	avril 2004 à mars 2005	500

Tableau 5 Rencontres avec les étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Conférences sur l'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers		
Université de Montréal Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	avril 2004 à mars 2005 (deux conférences)	157
Développement du rôle professionnel de l'infirmière		
Rencontre avec les étudiants de 1 ^{er} cycle de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal	18 octobre 2004 22 février 2005	200 200
Évaluation de la compétence		
Université de Montréal	25 octobre 2004 8 février 2005	100 100
Nursing and the political action - Rencontre avec les étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill inscrits au cours « Professional Issues in Nursing »		
Montréal	9 novembre 2004	30

Tableau 5 (suite) Rencontres avec les étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières

ÉVÉNEMENTS	DATE (2004-2005)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Information et promotion du nouveau Code de déontologie des infirmières et infirmiers		
Université de Montréal	6 avril 2004	75
Cégep Bois-de-Boulogne Montréal	26 avril 2004 (deux conférences)	80
Collège Montmorency Laval	23 août 2004 (deux conférences)	45
Université McGill Montréal	16 septembre 2004 (deux conférences)	100
Université de Montréal	4 octobre 2004	120
Congrès 2004 Espace étudiant Montréal	2 novembre 2004	800
Cégep Vanier Montréal	11 novembre 2004 (deux conférences)	60
Cégep Bois-de-Boulogne Montréal	29 novembre 2004 (deux conférences)	90
Cégep André-Laurendeau Montréal	29 novembre 2004 (deux conférences)	130
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	16 décembre 2004	25
Université de Montréal	25 janvier 2005	190
Cégep Montmorency Laval	3 février 2005	48
Collège Dawson Montréal	3 mars 2005	75



Immatriculation

Au 1^{er} avril 2004, l'OIIQ comptait 13 286 certificats d'immatriculation en vigueur. Au cours de l'année, 4 249 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiantes inscrites en soins infirmiers ou en sciences infirmières et 4 400 ont été invalidés, soit parce que les étudiantes avaient terminé leurs études ou qu'elles les avaient abandonnées. Aucun certificat n'a été révoqué. Au 31 mars 2005, 13 135 certificats étaient en vigueur (**tableau 1**).

Tableau 1 Certificats d'immatriculation

En vigueur au 1 ^{er} avril 2004	13 286
Délivrés au cours de l'année	4 249
Invalidés - fin ou abandon des études	(4 400)
Révoqué	0
En vigueur au 31 mars 2005	13 135

Permis

Au 1^{er} avril 2004, l'OIIQ comptait 118 335 permis en vigueur¹ (**tableau 2**). Au cours de l'année, 2 962 permis ont été délivrés, aucun n'a été révoqué, 55 ont été invalidés pour cause de décès et 166 permis temporaires sont arrivés à échéance. Au 31 mars 2005, 121 076 permis étaient en vigueur, y compris les 40 permis temporaires avec restrictions et le permis lié à l'application de l'article 97 de la *Charte de la langue française* et du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française*, délivrés en 2004-2005.

Tableau 2 Permis délivrés

En vigueur au 1 ^{er} avril 2004	118 335
Délivrés en cours d'année	2 962
Révoqué	0
Invalidés pour cause de décès	(55)
Temporaires échus en cours d'année	(166)
En vigueur au 31 mars 2005	121 076

1. La différence entre le nombre de permis en vigueur et le nombre de membres inscrits au Tableau s'explique notamment par le fait que le permis demeure en vigueur même si les détentrices de ces permis ne sont plus des membres inscrits au Tableau. L'Ordre ne dispose pas automatiquement de l'information sur les décès, les départs à la retraite, la cessation d'exercice, etc. À titre d'exemple, 18 595 permis, qui sont toujours en vigueur, ont été délivrés avant le 31 mars 1963. En prenant en considération l'âge normal de la retraite dans le réseau de la santé, fixé à 62 ans, on peut présumer qu'un bon nombre de détentrices de ces permis ne sont plus inscrites au Tableau.

Membres

Au 31 mars 2005, 67 792 membres (61 701 infirmières et 6 091 infirmiers) étaient inscrits au Tableau, ce qui constitue une augmentation de 837 membres par rapport aux 66 955 inscrits à pareille date l'année dernière.

Tableau 3 Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2005
Répartition régionale

Ordre régional	Nombre	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	1 396	2,05
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 193	4,71
Chaudière-Appalaches	4 112	6,07
Côte-Nord	955	1,41
Estrie	2 945	4,34
Laurentides/Lanaudière	8 234	12,15
Mauricie-Centre-du-Québec	4 140	6,11
Montérégie	12 685	18,71
Montréal/Laval	16 627	24,53
Outaouais	2 248	3,32
Québec	7 916	11,68
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	2 994	4,42
Total (au Québec)	67 445	99,50
Au Canada (hors du Québec)	192	0,28
Hors du Canada	155	0,22
Total (hors du Québec)	347	0,50
TOTAL GÉNÉRAL	67 792	100

Programme d'externat

L'effet de la modification du règlement, qui abolit le nombre minimal d'externes qu'un établissement de santé doit embaucher pour participer à l'externat, se poursuit encore à l'externat d'été 2004. Il s'est traduit par une hausse des établissements admissibles au programme, soit 286 de plus qu'à l'été 2003, pour un total de 944 établissements. De ce nombre, 90 ont participé à l'externat, ce qui constitue une augmentation de 15,4 % par rapport à l'été 2003. Parallèlement, le nombre d'externes embauchées a connu une diminution de moins de 1 % au cours de la même période.

Ainsi, à l'été 2004, 90 établissements ont embauché 1 270 externes. Pour la période des Fêtes, 51 établissements ont prolongé l'externat de 412 personnes. La baisse enregistrée cette année est de 4 % pour le nombre d'établissements participants. Le nombre d'externes est demeuré le même.

Tableau 4

	Été		Hiver	
	2003	2004	2003	2004
Nombre d'établissements participants ayant reçu les documents d'information	658	944	78	90
Nombre d'établissements participants	78	90	53	51
Nombre d'externes	1 281	1 270	412	412



COMITÉS AD HOC, COMITÉS D'EXPERTS, GROUPES ET TABLES DE TRAVAIL

Chaque année, de nombreuses infirmières ou personnes-ressources collaborent avec le personnel du siège social aux comités, groupes et tables de travail mis sur pied par l'OIIQ ou conjointement avec d'autres organismes pour réaliser des activités, des projets ou des documents.

De plus, d'autres infirmières ou personnes-ressources, tant du siège social que de différents milieux dans la province, ont accepté de représenter l'OIIQ auprès de certains organismes pour traiter des dossiers particuliers ou pour agir comme membres ou personnes-ressources au sein d'un comité formé par ces organismes.

Nous remercions toutes ces personnes d'avoir partagé leur expertise sur les sujets énumérés ci-dessous.

COMITÉS, GROUPES ET TABLES DE TRAVAIL MIS SUR PIED PAR L'OIIQ

Assemblée générale annuelle

Scrutatrices

Daniel Carpenter
Responsable
CLSC René-Cassin

Ghislaine Dumais
Cité de la santé de Laval

Sandra Gauthier
Carrefour de santé
de Jonquière

Marie Kureluk
Centre hospitalier Vallée-de-l'Or
et de soins psychiatriques
régionaux

Réal Larouche
Centre communautaire
Martineau

Nicole Lefebvre
Centre hospitalier régional
Baie-Comeau

Marie-Andrée Lortie
Clinique de médecine
industrielle Robert et Lizotte

Lorraine Ostiguy-Brodeur
Sœurs du Précieux-Sang

Yolande Pépin-Lemoyne
Agence Santé YOPEP

Luc André Verville
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Comités conjoints consultatifs paritaires OIIQ-CMQ sur la création du rôle de l'infirmière praticienne

En cardiologie (volet cardiologie médicale)

Suzanne Durand
OIIQ

Dre Anique Ducharme
Institut de Cardiologie
de Montréal

Céline Gélinas
Hôpital Laval

Dre Pierre Leblanc
Université Laval

Dre Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Nicole Ricard
Université de Montréal

En néonatalogie

Suzanne Durand
OIIQ

Dre Pierre Leblanc
Université Laval

Dre Claude Ménard
Collège des médecins
du Québec

Linda Morneau
Hôpital de Montréal
pour enfants

Nicole Ricard
Université de Montréal

Dre Bruno Piedboeuf
Centre hospitalier
universitaire de Québec

Comité conseil sur la prise de position relativement au port de l'uniforme en dehors des établissements de santé

Joël Brodeur
Suzanne Durand
OIIQ

Dre Christian Beaulac
Association des microbiologistes
du Québec

Renée Descoteaux
Hôpital Sainte-Justine

Josée Panneton
Centre hospitalier régional
de Trois-Rivières

Comité d'enquête sur la qualité des soins infirmiers au CHSLD Centre-Ville de Montréal

Ginette Lavallière
OIIQ

Monique Bourque
Institut universitaire de gériatrie
de Sherbrooke

Hélène Rajotte
Consultante en gestion des soins
infirmiers

Maryse Savoie
Hôpital Sainte-Anne

Lucie Tremblay
Centre hospitalier gériatrique
Maimonides

Comité de sélection du Grand prix Innovation clinique 3M

Suzanne Bélanger
OIIQ

Marie Normand
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Lise Talbot
Université de Sherbrooke

Mario Veilleux
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Louiselle Rioux
Direction de la santé publique
de l'Outaouais

Elaine Tardif
3M Canada inc.

Comité scientifique du Congrès annuel 2004

Suzanne Durand
OIIQ

Marie Boucher
Centre hospitalier Richardson
Membre du Bureau

Julie Houle
Université du Québec à
Trois-Rivières

Richard Morin
Président du Congrès 2004

Diane Nault
Institut thoracique
de Montréal

Monique Pichette
Centre hospitalier régional
De Lanaudière

Alexandra Potocki
Cégep Édouard-Montpetit
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Sylvie Truchon
OIIQ

Mario Veilleux
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Examen professionnel Sous-comité de l'examen professionnel

Louise-Marie Lessard
OIIQ

Jocelyne Labarre
Université de Montréal

Caroline Longpré
Cégep régional de Lanaudière

Jocelyne Paquette
Hôpital Charles LeMoine

Hélène Racine
Centre universitaire de santé
McGill

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

**Comité d'élaboration du volet
écrit de l'examen**

Manon Bellehumeur
OIIQ

Suzanne Bonhomme
Cité de la Santé de Laval

Caroline Longpré
Cégep régional de Lanaudière

Élaine Perreault
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Marie Savaria
Hôpital du Haut-Richelieu

**Comité d'élaboration du volet
pratique de l'examen**

Lucie Bellehumeur
Institut universitaire de gériatrie
de Sherbrooke

Nathalie Caya
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Nicole Daigle
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Jocelyne Labarre
Université de Montréal

Linda Lemire
Centre hospitalier régional
de Trois-Rivières

Élizabeth Villeneuve
Hôpital du Saint-Sacrement

**Groupe de consultation sur
la rétroaction post-examen**

Madeleine Buck
Université McGill

Jocelyne Courchesne
Cégep du Vieux Montréal

Louise Demers
Université Laval

Lyne De Palma
Cégep John-Abbott

Germaine Deschênes
Université de Montréal

France Desgroseilliers
Collège de Bois-de-Boulogne

Mariette Jodoin-Massé
Collège de Maisonneuve

Diane L'Archevêque
Cégep de l'Outaouais

Francine Vincent
Collège François-Xavier-
Garneau

**Groupe de consultation
pour la rédaction des
orientations à l'intention
des infirmières concernant
l'indépendance profession-
nelle et les conflits
d'intérêts**

Suzanne Durand
Jean Lapointe
Sylvie Truchon
OIIQ

Lise Bertrand
CLSC-CHSLD du Marigot

Jacques Deschênes
Convatec – Bristol-Myers
Squibb

Louise Forest-Lalande
Hôpital Sainte-Justine

Nicole Héon-Lepage
Concept Santé PLM

Muriel Langlois
Clinique de la migraine

Marcelle Monette
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Diane Venne
Cité de la Santé de Laval

**Groupe de consultation pour
la révision du document
Guide de gestion de l'unité
d'urgence du ministère de
la Santé et des Services
sociaux**

Suzanne Durand
OIIQ

Marie Boucher
Centre hospitalier Richardson
Membre du Bureau

Lucie Charlebois
Hôpital Sainte-Justine
Association des gestionnaires
infirmiers d'urgence du Québec
(AGIUQ)

Lucie Cyr
Centre hospitalier de Verdun

Lise Dumas
Hôpital Santa Cabrini
Association des infirmières
et infirmiers d'urgence
du Québec (AIIUQ)

Carole Vadnais St-Denis
Cité de la Santé de Laval

Micheline Ulrich
Centre hospitalier Pierre-Le
Gardeur

**Groupe de consultation
pour la validation du
document Plan d'action en
santé mentale 2005-2008**

Suzanne Durand
OIIQ

France Laflamme
Hôpital du Sacré-Cœur de
Montréal

Geneviève Ménard
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Nicole Ricard
Université de Montréal

**Groupe de consultation
pour la validation du
document Plan d'action
national de lutte contre
les toxicomanies du
ministère de la Santé et
des Services sociaux**

Joël Brodeur
Suzanne Durand
OIIQ

Jean Clermont-Drolet
MIELS-Québec

Hélène Durocher
École Rose-Virginie-Pelletier

Chantal Fontaine
Service correctionnel du Canada

Claire Godin
Centre hospitalier ambulatoire
régional de Laval

**Groupe de consultation sur
les ordonnances collectives**

Carole Mercier
OIIQ

France Auger
CLSC Suzor-Côté

Madeleine Boulay-Bolduc
Hôpital général de Montréal

Nicole Collette
Association des CLSC et
des CHSLD du Québec

Sylvie Désilets
CLSC La Petite Patrie

Agnès Gaudreault
CSSS de Québec

Michelle Lafrance
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Christine Laliberté
CSSS de Québec

Marie Normand
Hôpital Maisonneuve-Rosemont



**Groupe de consultation
sur le Plan thérapeutique
infirmier**

Denyse April

Collège Héritage

Jacinthe Auger

Manoir Cartierville

Jocelyne Barabé-Gauvin

Collège Édouard-Montpetit

Monique Beaupré

Centre hospitalier Rouyn-
Noranda

Diane Benoît

Association des hôpitaux
du Québec

Daniel Bolduc

Complexe hospitalier
de la Sagamie

Mariette Brabant

CSSS Thérèse-de-Blainville

Agathe Brisebois

CSSS du Haut-Saint-Laurent

Anne Chiasson

CSSS du Suroît

Nicole Collette

Association des CLSC et
des CHSLD du Québec

Yvon Cormier

CSSS Baie-des-Chaleurs

Michèle Côté

Université du Québec
à Trois-Rivières

Céline Doray

CSSS de Laval

Marie-France Ébacher

Université Laval

Céline Gendron

CSSS de Gatineau

Lucie Grenier

Centre hospitalier ambulatorio
Hôtel-Dieu de Lévis

Lucie Hogue

Association des CLSC et
des CHSLD du Québec

Lucie Labbé

Association des hôpitaux
du Québec

Lucie Laforest

Cégep régional de Lanaudière

Esther Leclerc

Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Bertin Lévesque

Centre hospitalier d'Amqui

Denyse Marier

Institut universitaire
de gériatrie de Montréal

Élaine McAlister

Centre hospitalier Mont-Sinaï

Diane Patenaude

Cégep de Saint-Hyacinthe

Suzanne Petit

Centre hospitalier ambulatorio
universitaire de Québec

Louise Potvin

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

France Remete

CLSC Lac Saint-Louis

Claudette Rivard

Centre hospitalier universitaire
de Québec

Angèle St-Jacques

Hôpital Sainte-Justine

Danielle St-Louis

Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Jacqueline St-Pierre

CSSS de Manicouagan

Natacha Touchet

Collège de Bois-de-Boulogne

Micheline Ulrich

CSSS du sud de Lanaudière
(Centre hospitalier Pierre-
Le Gardeur)

**Groupe de consultation
sur le rôle de l'infirmière
exerçant en groupe de
médecine de famille (GMF)**

Suzanne Durand

Céline Gélinas

Carole Mercier

OIIQ

Nicole Giguère

GMF Clinique médicale
de Lauzon

Marie Lafortune

GMF de l'Assomption

Christine Laliberté

GMF Saint-Vallier

Diane Langevin

GMF des Grandes-Fourches

Guy O'Grady

GMF Aylmer

Michèle Paradis

GMF Bois-Francs

Danièle Salvail

GMF Salaberry

Lise Racette

Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau

**Groupe de travail pour
l'aide-mémoire destiné
aux jeunes infirmières**

Joël Brodeur

Suzanne Durand

Céline Gélinas

Jacinthe Normand

OIIQ

Julie Allard

Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Danielle Bellemare

Centre hospitalier régional
de la Mauricie

Julie Poirier

Collège Lévis-Lauzon

Aïda-Dina St-Laurent

Centre hospitalier de l'Archipel

Marie-Noëlle Vallée

CSSS de Québec-Sud

**Groupe de travail pour
l'élaboration des standards
de pratique pour l'infirmière
en pratique privée qui offre
directement des soins et
des services professionnels
à sa clientèle**

Louiselle Bouffard

Suzanne Durand

Jean Lapointe

Jocelyne Legault

Judith Leprohon

Carole Mercier

Marie-Josée Paquet

Diane Racette

Sylvie Truchon

OIIQ

Lorraine Beauregard

Offre de service en pratique
privée pour la pharmacie
et la naturopathie

Bianka Charbonneau

Services de Santé Optimum-Plus
Offre de service en pratique
privée pour les soins généraux
et spécialisés

Carole Dallaire

Offre de service pour la forma-
tion destinée aux infirmières
en pratique privée

Carole de Vette

Vaccination santé inc.
Offre de service en pratique
privée pour la vaccination

Louise L. Godin

Offre de service en pratique
privée pour les cours prénataux,
l'allaitement maternel et l'atelier
parents-poupons

Nicole Héon-Lepage

Concept Santé
Offre de service en pratique
privée pour les soins généraux
et spécialisés

Sylvianne Labrie

Offre de service en pratique
privée pour les soins de pieds

Céline Laine

Offre de service en pratique
privée pour la psychothérapie

Groupe de travail pour l'élaboration du mémoire de l'OIIQ sur la politique du médicament

Jacinthe Normand
Marie Valois
OIIQ

Johanne Lucie Côté
CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières

Denise Dumas
Hôtel-Dieu de Québec

Andrée Duplantie
Université de Montréal

Louise Frenette
CLSC Ahuntsic

Gilberte Graveline
CLSC-CHSLD Sainte-Rose-de-Laval

Louise Hébert
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Danielle Lamarche
Centre universitaire de santé McGill

Johanne Lebel
Centre régional du diabète Laval

Louise Léveillé
CLSC-CHSLD Saint-Laurent

Dominique Lord
Hôpital Douglas

Bernard Roy
Université Laval

Philippe Voyer
Université Laval

Groupe de travail pour les lignes directrices conjointes OIIQ-CMQ sur les modalités de la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée

Manon Allard
Suzanne Durand
Jean Lapointe
Judith Leprohon
Carole Mercier
OIIQ

Josée Dagenais
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Céline Gélinas
Hôpital Laval

D^r Claude Ménard
Collège des médecins du Québec

Charlotte Paquet
Hôtel-Dieu de Lévis

Groupe de travail pour les lignes directrices concernant l'application de techniques invasives par les infirmières et les infirmiers pour le prélèvement par ponction artérielle et l'installation d'une canule artérielle

Manon Allard
Suzanne Durand
Céline Gélinas
Céline Thibault
OIIQ

Sophie Charland
Hôpital Sainte-Justine

Maria Fernandez
Hôpital de Montréal pour enfants

Marielle Gauthier
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Brigitte Martel
Centre hospitalier universitaire de Québec

Sylvain Paquette
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Groupe de travail pour les lignes directrices conjointes OIIQ-CMQ sur la portée des activités médicales exercées par l'infirmière praticienne spécialisée

En cardiologie (volet cardiologie médicale)

Suzanne Durand
OIIQ

Claire Beaudin
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

D^r Denis Coulombe
Hôpital Laval

D^{re} Anique Ducharme
Institut de Cardiologie de Montréal

Céline Gélinas
Hôpital Laval

D^r Claude Ménard
Collège des médecins du Québec

Groupe de travail sur la création du rôle de l'infirmière praticienne

En oncologie

Manon Allard
Suzanne Durand
OIIQ

Nathalie Aubin
Hôpital général de Montréal

Nicole Beauchesne
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Sylvie Bélanger
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Louise Bouchard
Université de Montréal

Franco Carnevale
Hôpital de Montréal pour enfants

Édith Côté
Université Laval

Marie De Serres
Centre hospitalier universitaire de Québec

Anne Plante
Centre intégré de lutte contre le cancer de la Montérégie
Hôpital Charles LeMoine

Nicole Ricard
Université de Montréal

Marika Swidzinski
Hôpital Royal Victoria

Nicole Tremblay
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

En première ligne

Suzanne Durand
Céline Gélinas
OIIQ

Maya Abbas
CLSC Saint-Laurent

Franco Carnevale
Hôpital de Montréal pour enfants

Sophie Charland
Hôpital Sainte-Justine

Gilles Cossette
Université du Québec à Trois-Rivières

Marie-Élaine Delvin
Santé Canada

Sylvie Désilets
CLSC La Petite Patrie

Agnès Gaudreault
CSSS de Québec-Sud

Johanne Goudreau
Université de Montréal

Isabelle Goulet
Centre de santé communautaire de l'Estrie à Cornwall

Louise Hagan
Université Laval

Manon Lacroix
Centre de santé communautaire du Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Marina Larue
CSSS de Rouyn-Noranda

En santé mentale

Manon Allard
Suzanne Durand
OIIQ

Hélène Clavet
Centre hospitalier universitaire de Québec

Danielle Dallaire
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Josée Dionne
CLSC Parc-Extension



Ginette Henri
CLSC Métro

Denise Laberge
Complexe hospitalier
de la Sagamie

France Laflamme
Hôpital du Sacré-Cœur de
Montréal

Hélène Racine
Hôpital général de Montréal

Nicole Ricard
Université de Montréal

Diane Saindon-Larose
Collège Saint-Jérôme

**Groupe de travail sur la
création du rôle de l'infirmière
spécialisée en soins
musculo-squelettiques**

Manon Allard
Marie-Josée Paquet
OIIQ

Sandrine Alarcon
Centre hospitalier ambulatoire
régional de Laval

Nathalie Dulude
Hôpital Shriners pour enfants

Marie-Hélène Faille
Hôpital Sainte-Justine

Jocelyne Gadbois
Centre du commerce mondial

Mireille Longtin
Cité de la santé de Laval

Christian Roy
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Francine Savoie
Hôpital Sainte-Croix
de Drummondville

**Groupe de travail sur la
gouvernance des soins infirmiers**

Carole Deshaies
Judith Leprohon
Carole Mercier
Jacinthe Normand
Marie Valois
OIIQ

Agnès Gaudreault
CLSC-CHSLD Basse-Ville –
Limoilou-Vanier

Johanne Gauthier
CLSC Ahuntsic

Karine Labarre
Hôtel-Dieu de Lévis

Michèle Nadon
Hôpital juif de réadaptation

Nicole Perrier
Résidence Riviera inc.

Louise Potvin
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

France Ratelle
Centre de santé Vallée-de-la-
Gatineau

Claudette Rivard
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Danielle St-Louis
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Louise Savard
CHSLD Lachine, Nazaire-Piché
et Foyer Dorval

Lucie Tremblay
Centre hospitalier gériatrique
Maimonides

**Groupe de travail sur les
orientations pour une
utilisation judicieuse de la
règle de soins infirmiers**

Louiselle Bouffard
Judith Leprohon
Suzanne Durand
OIIQ

**Groupe de travail sur les
soins de trachéotomie de
patients sous assistance
ventilatoire**

Hélène d'Anjou
Carole Mercier
Jacinthe Normand
OIIQ

Lucie Bellehumeur
Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

Jean Bilodeau
Programme national d'assistance
ventilatoire à domicile

Louis Gauthier
Hôpital Laval

Louise Gauthier
CSSS Thérèse-De Blainville

Lucie Guimond
Institut de réadaptation
de Montréal

Simon Jolin
Centre de réadaptation
Lucie-Bruneau

Jeanne Lefebvre
CSSS du Nord de l'Île
et Saint-Laurent

André Morin
CSSS du Nord de l'Île
et Saint-Laurent

Suzanne Plante
Centre de réadaptation
Marie-Enfant
Hôpital Sainte-Justine

Suzanne Thibault
Hôpital Laval

Suzie Tremblay
Institut de réadaptation
de Montréal

Chantal Verville
CSSS de la Haute-Yamaska

Jury des prix Florence

Suzanne Bélanger
OIIQ

Donald Haineault
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Andrée Lalonde
Hôpital Fleury
Membre du Bureau

Lucie Lessard
CLSC-Centre de santé
des Sept Rivières

Valérie Parker Shannon
Centre universitaire de santé
McGill

Hélène Tremblay
Pavillon de l'Hôtel-Dieu
d'Alma

Perspective infirmière

Corédactrice – secteur recherche

Louise Hagan
Université Laval

Corédactrices – secteur clinique
et professionnel

Cécile Michaud
(jusqu'en décembre 2004)
Université de Sherbrooke

Danielle Bellemare
(depuis janvier 2005)
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Évaluation par les pairs

Marcel Arcand
Université de Sherbrooke

Nicole Beauchesne
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Line Beaudet
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Marie-Claude Bélanger
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Linda Bell
Université de Sherbrooke

Joanne Blondeau
CLSC Longueuil-Ouest

Jean-Pierre Bonin
Université de Montréal

Anne Boudreault
Complexe hospitalier
de la Sagamie

Monique Bourque
Institut universitaire de gériatrie
de Sherbrooke

Simone Brunelle
CLSC Simonne-Monet-Chartrand

Maud-Christine Chouinard
Université du Québec
à Chicoutimi

Luisa Ciofani
Centre universitaire de santé
McGill

Ginette Clouâtre
CLSC Samuel-de-Champlain

Clémence Dallaire
Université Laval

Chantal Doddridge
Hôpital Charles LeMoine

Suzanne Durand
OIIQ

Manon Fabi
Université de Montréal

Claudette Foucault
Centre hospitalier ambulatoire
régional de Laval

Louise Giasson
CLSC Simonne-Monet-Chartrand

Cécile Lambert
Université de Sherbrooke

Lucie Larivée
Institut de Cardiologie
de Montréal

Mireille Lavoie
Université Laval

Mélanie Lavoie-Tremblay
École de sciences infirmières
de l'Université McGill

Ginette Lazure
Université Laval

Claude Leclerc
Université du Québec
à Trois-Rivières

Virginia Lee
Centre universitaire de santé
McGill

Élaine Perreault
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Céline Plante
Université du Québec à
Rimouski

France Poliquin
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Yolaine Rioux
ADRLSSSS de la Montérégie

Francine Royer
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Céline Thibault
OIIQ

Denise Trudeau
CLSC Longueuil-Ouest

Philippe Voyer
Université Laval

**COMITÉ CONJOINT
OIIQ - ARCC
(ASSOCIATION DES
REGISTRAIRES DES
COLLÈGES DU
QUÉBEC)**

Line Lacroix
Danièle Potvin
OIIQ

Lyne Beaudoin
Cégep François-Xavier-Garneau

Gisèle Huot
Cégep de Limoilou

Richard Ouellette
Cégep de Saint-Jérôme

Hélène Quesnel
Collège Édouard-Montpetit

Hubert Santoire
Collège de Bois-de-Boulogne

**COMITÉ CONJOINT
OIIQ - MRCI
(MINISTÈRE DES
RELATIONS AVEC
LES CITOYENS)**

Monique Flibotte
Line Lacroix
OIIQ

Denis Lazure
Richard Lecours
Christiane Syms
MRCI

**COMITÉ CONJOINT
OIIQ - OIIAQ**

Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Georges Ledoux
Diane Levasseur
OIIAQ

**COMITÉ CONJOINT
OIIQ - FMOQ SUR LES
RÔLES DE L'INFIR-
MIÈRE ET DU
MÉDECIN OMNI-
PRATICIEN EN
PREMIÈRE LIGNE
ET LES ACTIVITÉS
PARTAGEABLES**

Suzanne Durand
Carole Mercier
OIIQ

Sylvie Désilets
CLSC La Petite Patrie

D^{re} Julie Lajeunesse
CLSC des Faubourgs

Christine Laliberté
Clinique médicale St-Vallier

D^r Yves Langlois
Clinique médicale Iberville

D^r André Mageau
Clinique Médical

D^r Jean Rodrigue
Fédération des médecins
omnipraticiens du Québec

**COMITÉS, GROUPES
ET TABLES DE
TRAVAIL EXTERNES**

**Agence de développement de
réseaux locaux de services
de santé et de services
sociaux de la Montérégie**

**Comité directeur d'un projet de
communauté virtuelle
de pratique en groupe
de médecine de famille**

Marie-Josée Paquet
OIIQ

**Association des hôpitaux
du Québec**

**Comité directeur formation
C. difficile**
Céline Thibault
OIIQ

**Association des infirmières
et des infirmiers en santé
du travail du Québec (AIISTQ)**

**Représentant de l'OIIQ
au conseil d'administration**

Joël Brodeur
OIIQ

**Association québécoise des
infirmières et infirmiers
en systèmes et technologies
de l'information (AQIISTI)**

**Représentantes de l'OIIQ
au conseil d'administration**

Marie-Josée Paquet
(jusqu'en décembre 2004)

Carole Mercier
(à partir de décembre 2004)

**Centre hospitalier de
l'Université de Montréal**

**Comité aviseur pour
l'implantation des groupes
de médecine de famille**

Suzanne Durand
OIIQ



**Centre universitaire de
santé McGill, Groupe de
recherche et développement
en organisation du travail**

Comité du projet de recherche «
Satisfaction au travail et réten-
tion du personnel infirmier :
l'impact du leadership des infir-
mières gestionnaires »

Marie Valois
OIIQ

**CHSLD Centre-Ville
de Montréal**

Consortium de vigilance
(depuis le 8 novembre 2004)

Carole Deshaies
OIIQ

CLSC Haute-Ville

Forum scientifique
et professionnel sur
le nursing téléphonique

Sylvie Lafrenière
(jusqu'en avril 2004)
CLSC Montréal Nord/CHSLD
Paul-Lizotte

Lise Bertrand
(à partir de mai 2004)
CLSC-CHSLD du Marigot

**Collège des médecins
du Québec**

Groupe de travail sur les
ordonnances collectives

Hélène d'Anjou
Carole Mercier
OIIQ

Lise Racette
Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau

Comités sur le plan canadien

Étude sectorielle du marché du
travail en soins infirmiers

Marie Valois
OIIQ

Réunion des directrices
générales des ordres provinci-
aux infirmiers, de
la directrice générale de
l'Association des infirmières
et infirmiers du Canada et de la
directrice générale de
l'Association des infirmières et
infirmiers autorisés de
l'Ontario

Louise Cantin
OIIQ

**Conseil interprofessionnel
du Québec**

Représentante de l'OIIQ

Gyslaine Desrosiers

Déléguées substituts

Louise Cantin
Carole Mercier
OIIQ

Forum de l'inspection
professionnelle

Carole Deshaies
OIIQ

Forum des secrétaires
de comité de discipline

Céline Roy
OIIQ

**Conseil québécois
d'agrément**

Conseil d'administration

Carole Deshaies
OIIQ

**Conseil québécois
sur le tabac et la santé**

Carole Levasseur
Respir'Action

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Membre du Conseil

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

**Commission de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

**Fondation de recherche
en sciences infirmières
du Québec**

Conseil d'administration

Francine Beaudet
(jusqu'en novembre 2004)
Club de golf Lachute

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

Louise Cantin
OIIQ

Michel Clair
(depuis mai 2004)
Groupe Santé Sedna inc.

Alain Deslauriers
RSM Richter

Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Céleste Johnston
Université McGill

Yves Lachance
(jusqu'en mars 2005)
La Capitale

Pierre Legault
(depuis mars 2005)
La Capitale

Francine Latraverse Pleau
Administratrice

Annette Lefebvre
Kugler Kandestin, avocats

Nicole Lelièvre
(jusqu'en août 2004)
Office général des eaux
minérales OGEM ltée

Jacques A. Nadeau
(depuis décembre 2003)
J.A.N. Stratégie Conseil inc.

Lucille Panet-Raymond
Panet-Raymond et Associés

Jocelyne Paquin
(jusqu'en novembre 2004)
Administratrice

Diane Veilleux
TD Meloche Monnex

Suzanne Bélanger
Secrétaire du Conseil
OIIQ

Comité scientifique

Suzanne Durand
Judith Leprohon
OIIQ

Monique Bourque
Institut universitaire de gériatrie
de Sherbrooke

Michelle Côté
Université du Québec
à Trois-Rivières

Clémence Dallaire
Université Laval

Francine Ducharme
Université de Montréal

Sylvie Lafrenière
CHSLD Henriette-Céré

Carmen G. Loiselle
Université McGill

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Lise Talbot
Université de Sherbrooke

Linda Ward
Centre universitaire de santé
McGill

**Fondation des maladies
du cœur**

Forum québécois des
intervenants en santé
cardiovasculaire

Nicole Parent
Institut de Cardiologie
de Montréal

Hôpital Sainte-Justine

Comité sur la prévention du syndrome du bébé secoué

Manon Allard
OIIQ

Infoway - Inforoute Santé Canada

Groupe de discussion – Projet de définition des données et des standards

Sylvie Dubois
Université McGill

Institut canadien d'information sur la santé

Données sur les infirmières et les infirmiers

Daniel Marleau
Marie Valois
OIIQ

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

Comité aviseur du projet « Importance de l'organisation du travail comme soutien aux stratégies de travail protectrices chez les auxiliaires familiales et sociales et les infirmières des services de soins et de maintien à domicile »

Carole Deshaies
OIIQ

Institut national de santé publique du Québec

Comité *ad hoc* sur la formation des infirmières en prévention des infections nosocomiales

Céline Thibault
OIIQ

Comité directeur du Programme d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes dans la prestation des soins de santé

Louise Cantin
OIIQ

Comité sur l'immunisation du Québec

Lucie Bédard
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal

Groupe de travail sur l'infirmière et la vaccination

Céline Thibault
OIIQ

Ministère de l'Éducation du Québec

Comité directeur sur la formation infirmière intégrée DEC-BAC

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Comité national sur les stages (relève du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation du Québec)

Jocelyne Poirier
OIIQ

Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Comité d'orientation de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

Judith Leprohon
OIIQ

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (depuis le 18 février 2005)

Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger

Louise Cantin
OIIQ

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité aviseur des ressources informationnelles du secteur sociosanitaire

Carole Mercier
OIIQ

Comité aviseur du projet Dossier santé électronique interopérable du Québec

Luc Mathieu
Université de Sherbrooke

Comité d'orientation pour la mise à jour de la politique de périnatalité

Claire Godin
Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval

Comité de normalisation des formulaires du dossier de l'usager du réseau de la santé et des services sociaux

Céline Thibault
OIIQ

Comité de suivi de l'évaluation des mesures prévues pour le développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux – OIIQ

Jacinthe Normand
OIIQ

Comité de suivi et d'orientation d'Info-Santé CLSC

Judith Leprohon
OIIQ

Comité directeur et Table de consultation du Réseau québécois de cardiologie tertiaire

Suzanne Durand
OIIQ

Comité directeur sur les dons et les greffes d'organes et de tissus humains au Québec

Marie-Josée Paquet
OIIQ

Comité national sur la protection des renseignements personnels et la sécurité (CNPRPS)

Lucie Beauregard
Centre universitaire de santé McGill

Comité sur l'élaboration des lignes directrices sur les substances chimiques

Lucille Allard
Centre hospitalier universitaire de Québec

Comité du plan d'action national des urgences

Lucie Cyr
Centre hospitalier Fleury

Comité québécois en allaitement

Manon Allard
OIIQ

Commission spéciale sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Gyslaine Desrosiers
Marie Valois
OIIQ

Céline Goulet
Université de Montréal

Gisèle Besner
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Conseil médical du Québec

Micheline Ulrich
Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur
Infirmière représentant l'OIIQ

Direction générale des politiques de la main-d'œuvre – Recrutement international d'infirmières

Lise Lacroix
OIIQ

Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ



**Groupe de soutien à
l'implantation des groupes de
médecine de famille**

Lise Racette

Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau

Danielle Sasseville

CLSC Mercier-Est/Anjou

**Groupe de travail du
programme d'intéressement
pour l'implantation des
infirmières praticiennes
en spécialité**

Suzanne Durand

OIIQ

**Groupe de travail sur les
critères sociosanitaires pour la
certification des résidences pour
personnes âgées**

Jacinthe Normand

OIIQ

**Groupe de travail ministériel
sur les groupes de médecine de
famille**

Suzanne Durand

OIIQ

**Groupe de travail pour l'élabo-
ration du Protocole québécois
de dépistage des infections
transmissibles sexuellement et
par le sang (ITSS)**

Carole Mercier

OIIQ

**Symposium sur l'utilisation
optimale du médicament**

Gyslaine Desrosiers

Jacinthe Normand

Marie Valois

OIIQ

**Table de concertation du
Conseil du médicament**

Représentant de l'OIIQ

Philippe Voyer

Université Laval

**Office des professions
du Québec**

**Comité sur la contribution
des infirmières auxiliaires
à la thérapie intraveineuse**

Jocelyne Poirier

OIIQ

**Conseil consultatif de l'Ordre
des sages-femmes du Québec**

Marlène Boily

Centre hospitalier universitaire
de Québec

**Comité d'experts –
Modernisation de la pratique
professionnelle en santé men-
tale et en relations
humaines**

France Laflamme

Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

**Comité des représentants des
ordres – Santé mentale
et relations humaines**

Hélène d'Anjou

Carole Mercier

OIIQ

**Programme national de
mentorat sur le VIH/sida**

**Représentant de l'OIIQ
au comité directeur**

Jean-Marc Trépanier

Hôpital Notre-Dame

Québec-Transplant

**Représentante de l'OIIQ
au comité d'éthique**

Floriane Dostie

Centre hospitalier universitaire
de Québec

**Représentante de l'OIIQ
au conseil d'administration**

Auriette Breton

Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

**Réseau d'échange
d'information du Québec
sur le cancer du sein
(REIQCS)**

Lynda Lynch

Agence de développement de
réseaux locaux de services de
santé et de services sociaux de
Montréal

**Secrétariat international
des infirmières et
infirmiers de l'espace
francophone (SIDIEF)**

**Conseil d'administration
international : représentantes du
Québec**

Gyslaine Desrosiers

Présidente

OIIQ

Esther Leclerc

Administratrice
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Linda Lepage

Vice-présidente

Université Laval

Micheline Ulrich

(jusqu'en février 2005)

Trésorière

Centre hospitalier Pierre-
Le Gardeur

Représentante de l'OIIQ

Linda Ward

(depuis février 2005)

Trésorière

Hôpital Royal Victoria

Représentante de l'OIIQ

Conseillers juridiques

Carmelle Marchessault

Jean Lapointe

OIIQ

Sogique

**Représentant de l'OIIQ
au conseil d'administration**

Luc Mathieu

Association québécoise des
infirmières et infirmiers en
systèmes et technologies de
l'information (AQISTI)

AVIS, MÉMOIRES, RAPPORTS
ET PRISES DE POSITION

Actualisation professionnelle en soins infirmiers. Programme adopté par le Comité administratif de l'OIIQ le 12 mars 2004, avril 2004, 67 p.

Avis aux membres – Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers, juillet 2004, 4 p. Inséré dans la revue *Perspective infirmière*, septembre/octobre 2004.

Avis concernant les lignes de conduite à l'intention des infirmières atteintes d'une infection hématogène. Adopté par le Bureau lors de ses réunions des 30 septembre et 1^{er} octobre 2004, 12 p.

Avis sur la surveillance clinique des clients qui reçoivent des médicaments ayant un effet dépressif sur le système nerveux central (SNC). Adopté par le Bureau lors de sa réunion du 31 octobre 2004, 10 p.

Enquête sur la qualité des soins infirmiers CHSLD Centre-Ville de Montréal, Résidence Saint-Charles-Borromée, Résidence Manoir de l'Âge d'Or. Avis du Bureau de l'OIIQ au ministre de la Santé et des Services sociaux. Rapport du Comité d'enquête, mai 2004, 51 p.

Commentaires de l'OIIQ concernant la révision du *Guide de gestion de l'unité d'urgence 2004*, présentés au ministère de la Santé et des Services sociaux, octobre 2004, 23 p.

Commentaires de l'OIIQ concernant le plan d'action en santé mentale 2005-2008, présentés au ministère de la Santé et des Services sociaux, février 2005, 7 p.

Commentaires de l'OIIQ concernant le plan d'action national de lutte contre les toxicomanies 2005-2010, présentés au ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2005, 14 p.

Commentaires préliminaires de l'OIIQ sur *La modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*, présentés au Comité d'experts de l'Office des professions du Québec le 29 juin 2004, 11 p.

Commentaires sur le *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* sous forme de lettre, présentés à Pierre Reid, ministre de l'Éducation le 16 juin 2004, 5 p.

Commentaires sur le *Projet de règlement sur la ponction artérielle radiale* sous forme de lettre, présentés à Céline Beaulieu, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec le 17 janvier 2005, 2 p.

Commentaires sur le *Rapport du Comité sur la contribution des infirmières et infirmiers auxiliaires à la thérapie intraveineuse*, présentés à Sylvie de Grandmont, Office des professions du Québec le 9 mars 2005, 1 p.

Une direction des soins infirmiers pour chaque établissement de santé. Résumé du document La gouverne des soins infirmiers dans le cadre d'une organisation de services intégrés. Une contribution essentielle à la réussite du projet clinique, octobre 2004, 4 p.

La gouverne des soins infirmiers dans le cadre d'une organisation de services intégrés. Une contribution essentielle à la réussite du projet clinique. Orientations adoptées par le Bureau de l'OIIQ lors de sa réunion des 30 septembre et 1^{er} octobre 2004, octobre 2004, 44 p.

Les infirmières formées à l'étranger et l'accès à la profession au Québec. Mémoire présenté au Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, novembre 2004, 23 p.

Lettre d'appui à la recherche « La persévérance et la réussite scolaires dans le contexte des continuums de formation : de la formation technique au baccalauréat », présentée à Louise Ménard, Université du Québec à Montréal le 9 septembre 2004, 1 p.

Lettre d'appui de l'OIIQ à la suite de la demande de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le développement de la législation québécoise contre le tabagisme, février 2005, 2 p.

Pour une politique du médicament au Québec. Mémoire adopté par le Bureau de l'OIIQ lors de sa réunion des 17 et 18 février 2005, 45 p.

Pour une politique du médicament au Québec. Résumé du mémoire adopté par le Bureau de l'OIIQ lors de sa réunion des 17 et 18 février 2005, 13 p.

Projet de loi n° 83. Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales. Adopté par le Bureau de l'OIIQ lors de sa réunion du 19 janvier 2005, 18 p.

Projet de loi n° 83. Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives. Résumé du mémoire présenté à la Commission des affaires sociales. Adopté par le Bureau de l'OIIQ lors de sa réunion du 19 janvier 2005, 7 p.

La reconnaissance de la pratique infirmière en région éloignée, avril 2004.

- Mémoire du Comité consultatif sur la reconnaissance de la spécificité de la pratique infirmière en région éloignée, 28 p.
- Prise de position adoptée par le Bureau de l'OIIQ lors de sa réunion du 20 février 2004, 8 p.
- 5 fiches : Nunavick, Baie-James, Côte-Nord, Premières Nations, Lac-Rapide et Winneway.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Données sur la population infirmière par région administrative à partir du fichier des membres au 31 mars 2004, octobre 2004, 119 p.

Être délégué, c'est important. Document d'information pour les délégués à l'Assemblée générale annuelle, octobre 2004, 6 p.

Étude sur les permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 1998 et 2003 – Situation au 31 mars 2004. Direction de l'exploitation des données corporatives, octobre 2004, 4 p.

Évolution des effectifs de la profession infirmière au Québec – Données au 31 mars 2004, octobre 2004, 27 p.

Fiches techniques

- *Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière/ Candidate for the profession of Nursing (CPN)*, mars 2005, 2 p.
- *Étudiante en soins infirmiers ou en sciences infirmières/Nursing Student*, mars 2005, 2 p.
- *Externe en soins infirmiers/Nursing extern*, mars 2005, 2 p.

Fiches relatives à l'examen professionnel de l'Ordre pour les sessions de septembre 2004 et février 2005.

- *Directives pour l'examen professionnel/Professional Examination Instructions*, décembre 2004, 2 p.
- *Inscription à la session d'examen/Registering for the Exam Session*, décembre 2004, 2 p.
- *Renseignements/Information*, décembre 2004, 2 p.

Lignes de conduite à l'intention des infirmières atteintes d'une infection hématogène, 2005, 4 p. Inséré dans la revue *Perspective infirmière*, janvier/février 2005.

Lignes directrices – Application de techniques invasives par les infirmières et les infirmiers. L'insertion du cathéter veineux central introduit par voie périphérique. Céline Thibault, avril 2004, 44 p.

Notes de la présentation de l'OIIQ dans le cadre de la commission spéciale sur le CHUM, 5 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Abitibi-Témiscamingue 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 17 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Chaudière-Appalaches 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Côte-Nord 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Estrie 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Laurentides/Lanaudière 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 15 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 17 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Montérégie 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 17 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Outaouais 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Québec 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 9 p.

Ordre régional des infirmières et infirmiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec 1998-1999 à 2003-2004, données publiées pour la Journée des conseils de section le 19 février 2005. Direction de l'exploitation des données corporatives, 17 p.

Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière, Hélène Lévesque-Barbès, 2004. Réédition. 28 p.

Portrait sommaire des infirmières et infirmiers du Québec – Données au 31 mars 2004, Direction de l'exploitation des données corporatives, octobre 2004, 4 p.

Répertoire des programmes de bourses d'études de l'OIIQ et de la FRESIQ – Concours 2005-2006, janvier 2005, 24 p.

PÉRIODIQUES

CII à l'écoute. Bulletin d'information des Conseils des infirmières et infirmiers (vol. 8, nos 8 à 10 ; vol. 9, nos 1 à 7).

Le Journal/The Journal. Supplément de *Perspective infirmière* (vol. 1, n° 5 ; vol. 2, nos 1 à 4).

Perspective infirmière. Revue officielle (vol. 1, nos 5 et 6 ; vol. 2, nos 1 à 4).

Rapport annuel 2003-2004, 67 p.

Répertoire 2004-2005 – Associations et regroupements d'infirmières et d'infirmiers au Québec. Direction des services aux clientèles et des communications, mars 2005, 16 p.

Le Scribe. Bulletin d'information pour les infirmières enseignantes (vol. 6, nos 3 et 4 ; vol. 7, nos 1 et 2).

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Concours Magazine – Je lis, je vote ! Affiche, juillet 2004.

Formation continue 2004-2005. Affiche et programme, juin 2004, 22 p.

L'humanité du soin, un engagement pour la vie. Programme préliminaire du Congrès annuel de l'OIIQ (31 octobre au 2 novembre 2004), juin 2004, 28 p.

L'humanité du soin, un engagement pour la vie. Programme final du Congrès annuel de l'OIIQ (31 octobre au 2 novembre 2004), octobre 2004, 28 p.

Infirmière infirmier – Une profession aux multiples visages (2^e édition), juin 2004, 14 p.

Infirmière infirmier – Programmes de formation (2^e édition), juin 2004, 12 p. Supplément à *Infirmière infirmier – Une profession aux multiples visages*.

Innovation clinique 2005. Affiche du concours, décembre 2004.

On est là/Always there. Affiche, signet, autocollant et panneaux publicitaires (20 po x 10 po) de la Semaine de l'infirmière (8 au 14 mai 2005), mars 2005.

Programme Appartenance. Dépliant, février 2005.

La réussite du projet clinique. Les CII, des partenaires essentiels. Programme du XI^e Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (4 au 6 mai 2005), février 2005, 16 p.

Soirée Inspiration 4 mai 2004. Programme-souvenir et affiche, avril 2004, 22 p.



LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL AU 31 MARS 2005

60

Présidence

Adjointe à la présidente

Ginette Thériault

Conseillère juridique
de la présidente et du Bureau

Carmelle Marchessault

Adjointe administrative

Manon Corbeil

Secrétariat général

Secrétaire générale

Louise Cantin

Avocate attachée au secrétariat
général

France Pedneault

Adjointes administratives

Jeanne Marin

Ginette Quirion

Service des archives

Archiviste

Luc Lepage

Direction des affaires externes

Directrice

Ginette Thériault

Directrices-conseils

Carole Mercier

Jocelyne Poirier

Jacinthe Normand

Marie Valois

Attachée de presse et
rédactrice en chef du *Journal*

Chantal Charron

Documentaliste

Pascale Barcelo

Adjointe administrative

Francine Sauvé

Secrétaire de direction

Louise Michaud

Secrétaire

Laurence Béliard

Direction scientifique

Directrice

Judith Leprohon

Adjointe à la directrice
scientifique

Louise-Marie Lessard

Secrétaire de direction

Liette Beaucage

Direction du développement et du soutien professionnel

Directrice

Suzanne Durand

Infirmières-conseils

Manon Allard

Louiselle Bouffard

Joël Brodeur

Marie-Josée Paquet

Céline Thibault

Suzanne Vanier

Secrétaire de direction

Manon Arbour

Secrétaires

Carole Lambert

Louise Rozon

Direction de l'exploitation des données corporatives

Directrice

Marie Valois

Agent de recherche

Daniel Marleau

Direction des services administratifs

Directeur

Nathalie Séguin

Secrétaire administrative

Lise Foucreau

Service de la comptabilité et des finances

Chef du service

Lise Després

Adjointe au chef-comptable

Johanne Lamarche

Analyste comptable
et financier

Thérèse Pomerleau

Technicienne à la paie

Hélène Boulgerice

Technicienne en administration

Chantal Gérin-Lajoie

Agente administrative

Isabelle Marotte

Responsables des comptes
à payer

Johanne Boivin

Jeanne d'Arc Guay

Service des ressources humaines

Chef du service

France Beauséjour

Technicienne
en ressources humaines

Carmen Pépin

Service de l'exploitation et entretien de l'immeuble

Chef du service

Gilbert Corbin

Ouvrier d'entretien spécialisé

Michel Aumont

Préposé d'entretien général

Salvatore Marandola

Préposés d'entretien ménage

Pauline Després

Yves Marin

Direction des services aux clientèles et des communications

Directrice

Suzanne Bélanger

Secrétaire

Marie Lenkiewicz

Accueil/Télécommunications

Technicienne en téléphonie

Martine Wérotte

Standardiste-réceptionniste et
préposée à l'accueil

Suzanne Tropper

Courrier/Reprographie

Responsable du centre
de reprographie et du courrier
Diane Allard

Préposée au courrier
Joanne Messier

Centre de documentation

Chef du service et Webmestre
Maryse Dumas

Techniciennes en documentation
Diane Gendron
Lucie Ménard

Technicienne aux publications
Sylvie Roy-Eychene

Service de l'édition

Chef du service
et rédactrice en chef
Colette Pilon-Bergman

Coordonnatrice des publications
Sylvie Couture

Révisseuse
Claire Saint-Georges

Rédactrice
Laurette Therrien

Graphiste
Francine Laporte

Secrétaire de rédaction
Marlène Lavoie

**Service de l'organisation
d'événements**

Chef du service
Diane Ladouceur

Technicienne à la logistique
Ginette Béliveau

Secrétaire
Madonne Roy

**Direction des services
juridiques**

Directrice
Carmelle Marchessault

Avocats
Hélène d'Anjou
Jean Lapointe

Secrétaire du Comité
de discipline et avocat
Yanick Augustin

Secrétaire administrative
Louise Papineau

**Direction des technologies
de l'information**

Directrice
Monique St-Jean

Analyste principale
Marie-France Paquet

Analyste-programmeur
Sébastien Gaboury

Techniciennes en bureautique
France Perron
Nancy Ruest

Préposée au service aux usagers
Lise Hamel

**Bureau de surveillance
de l'exercice infirmier**

Directrice
Carole Deshaies

Conseillères-enquêteuses
Denise Durivage
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault

Conseillères
Manon Bellehumeur
Gisèle Dionne
Marielle Labrie-Gauthier
Danielle Paquin
Micheline Watier

Secrétaire de direction
Chantal Godbout

Secrétaires
Céline Bédard
Renée Ouimet

Bureau du registraire

Directrice
Line Lacroix

Adjointe au registraire
Suzanne Ladouceur

Secrétaire de direction
Danielle B. Gagné

Services aux étudiantes

Technicienne en administration
France Leclerc

Agentes administratives
Christine Marcotte
Ginette Tessier
Lola Vigneau

**Service de l'inscription
des membres**

Chef du service
et du soutien opérationnel
Danièle Potvin

Agente administrative
Claudie Vial

Agentes de bureau
Joan Baril
Ginette Pelletier

**Service de la gestion des
stages et de l'admission
par équivalence**

Chef de service
Monique Flibotte

Conseillères
Raymonde Drouin
Claire De Villers Sauvé

Secrétaires
Suzanne Boulay
Nicole Phaneuf
Huguette Rémillard

Bureau du syndic

Syndic
Sylvie Truchon

Syndics adjointes
Myriam Brisson
Louise Deschênes
Marcelle Fleury
Ginette Fortin
Joanne Létourneau
Diane Racette

Secrétaire de direction
Andrée Mandanice

Secrétaires
Lorraine Canuel



RAPPORT FINANCIER 2004-2005

**RAPPORT FINANCIER DE
L'ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DU QUÉBEC
AU 31 MARS 2005**

63

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

ÉTATS FINANCIERS

Résultats **65**

Bilan **66**

Évolution des actifs nets **67**

Flux de trésorerie **68**

Notes afférentes aux états financiers **69**

Aux membres de
l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

64 **N**ous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 10 juin 2005

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2005 Total	2004 Total
Produits						
Cotisations annuelles des membres	14 723 783 \$	– \$	– \$	– \$	14 723 783 \$	13 557 763 \$
Revenus de placement	208 851	198 218	44 610	9 981	461 660	530 373
Gain sur cession de placements	45 432	319 706	–	–	365 138	305 531
Participation aux bénéfices du programme d'assurance responsabilité	–	–	218 757	–	218 757	150 354
Autres produits (Note 4)	3 668 420	–	9 015	14 758	3 692 193	4 030 247
	18 646 486	517 924	272 382	24 739	19 461 531	18 574 368
Charges (Note 5)	17 947 406	498 891	52 758	18 362	18 517 417	18 927 054
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	699 080 \$	19 033 \$	219 624 \$	6 377 \$	944 114 \$	(352 686) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 MARS 2005

ACTIF

Actif à court terme

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2005 Total	2004 Total
Encaisse	3 112 575 \$	886 \$	— \$	8 193 \$	3 121 654 \$	2 586 193 \$
Placements temporaires (Note 6)	15 000 000	—	300 450	—	15 300 450	14 785 640
Débiteurs et intérêts courus	355 656	29 306	227 774	1 975	614 711	739 970
Créances interfonds, sans intérêts	475 932	(419 571)	(52 758)	(3 603)	—	—
Frais payés d'avance	230 197	—	—	—	230 197	151 432
	19 174 360	(389 379)	475 466	6 565	19 267 012	18 263 235

Placements à long terme

(Note 7)	1 770 500	4 866 861	500 000	235 453	7 372 814	6 898 263
----------	-----------	-----------	---------	---------	-----------	-----------

Immobilisations corporelles

(Note 8)	1 445 735	—	—	—	1 445 735	1 653 134
----------	-----------	---	---	---	-----------	-----------

Actifs incorporels

(Note 9)	159 126	—	—	—	159 126	149 274
----------	---------	---	---	---	---------	---------

	22 549 721 \$	4 477 482 \$	975 466 \$	242 018 \$	28 244 687 \$	26 963 906 \$
--	---------------	--------------	------------	------------	---------------	---------------

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer	4 508 023 \$	54 904 \$	— \$	— \$	4 562 927 \$	4 448 014 \$
Avantages sociaux futurs	671 962	—	—	—	671 962	615 582
Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	1 302 263	—	—	—	1 302 263	1 471 989
Cotisations et produits perçus d'avance	14 390 479	—	—	—	14 390 479	14 055 379
	20 872 727	54 904	—	—	20 927 631	20 590 964

Actifs nets

Investis en immobilisations	1 604 861	—	—	—	1 604 861	1 802 408
Grevés d'affectations d'origine interne	—	4 422 578	975 466	—	5 398 044	5 159 387
Grevés d'affectations d'origine externe (Note 11)	—	—	—	242 018	242 018	235 641
Non affectés (insuffisance non affectée)	72 133	—	—	—	72 133	(824 494)
	1 676 994	4 422 578	975 466	242 018	7 317 056	6 372 942
	22 549 721 \$	4 477 482 \$	975 466 \$	242 018 \$	28 244 687 \$	26 963 906 \$

AU NOM DU CONSEIL

Administrateur

Gyliané Desnoies

Administrateur

Colombe Harvey

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Fonds général				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2005 Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine externe	non affecté	Total				
Solde au début	1 802 408 \$	– \$	(824 494) \$	977 914 \$	4 403 545 \$	755 842 \$	235 641 \$	6 372 942 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(495 270) ⁽¹⁾	–	1 195 350	699 080	19 033	219 624	6 377	944 114
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	298 723	–	(298 723)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	1 604 861 \$	– \$	72 133 \$	1676 994 \$	4 422 578 \$	975 466 \$	242 018 \$	7 317 056 \$

	Fonds général				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2004 Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine externe	Insuffisance non affectée	Total				
Solde au début	2 018 471 \$	– \$	(655 013) \$	1 363 458 \$	4 384 449 \$	743 952 \$	233 769 \$	6 725 628 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(551 442) ⁽¹⁾	–	165 898	(385 544)	19 096	11 890	1 872	(352 686)
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	335 379	–	(335 379)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	1 802 408 \$	– \$	(824 494) \$	977 914 \$	4 403 545 \$	755 842 \$	235 641 \$	6 372 942 \$

(1) Ce montant est constitué de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, soit 445 805 \$ et 50 465 \$ respectivement (541 014 \$ et 10 428 \$ en 2004).



FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	944 114 \$	(352 686) \$
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 879	1 203
Moins-value sur placements	1 522	-
Amortissement des immobilisations corporelles	445 805	541 014
Amortissement des actifs incorporels	59 465	10 428
	1 443 785	199 959
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (Note 12)	383 161	2 072 902
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 826 946	2 272 861
Activités de financement et d'investissement		
Augmentation des placements à long terme	(476 073)	(37 066)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(240 982)	(205 418)
Acquisition d'actifs incorporels	(60 317)	(131 164)
Produit de cession des immobilisations corporelles	617	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement	(776 675)	(373 648)
Variation nette des liquidités	1 050 271	1 899 213
Liquidités au début	17 371 833	15 472 620
Liquidités à la fin	18 422 104 \$	17 371 833 \$

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement comprennent des intérêts reçus de 426 098 \$ (426 642 \$ en 2004).

NOTES AFFÉRENTES

AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2005

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (l'Ordre), constitué en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et du *Code des professions*, administre les fonds provenant des membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

a) Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général regroupe les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds de bourses et de promotion de la profession

L'Ordre a créé ce fonds pour financer les bourses d'études accordées aux infirmières et infirmiers qui en font la demande pour des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle universitaire, pour promouvoir la profession et pour financer les demandes d'aide ou de commandite relativement à la formation en soins infirmiers et à la recherche en sciences infirmières.

Fonds de gestion du risque

Ce fonds regroupe les opérations du Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Ce fonds inclut une réserve pour indemnisation de prime afin d'assurer la stabilité des montants de primes futures et d'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier. Tout déficit d'opération du programme sera renfloué à partir de la réserve pour indemnisation de prime.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués de dotations faites à l'Ordre par des tierces personnes, dont l'Ordre assume l'administration aux fins désignées par les tierces personnes.

b) Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes dans le solde des fonds spéciaux.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Cotisations et produits perçus par anticipation

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

d) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la date de transaction, au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

e) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la date de transaction, au coût. Si une baisse de valeur permanente survient, cette perte sera comptabilisée dans l'exercice où la baisse de valeur sera constatée.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiment	Linéaire	5 %
Réaménagement des locaux	Linéaire	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif et linéaire	20 % à 33 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %

Les œuvres d'art incluses dans le mobilier et l'équipement de bureau sont comptabilisées à la juste valeur établie au moment de leur donation et ne sont pas amorties.

g) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Logiciels et Site Web	Solde dégressif et linéaire	20 % à 33 %



h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif éventuels, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) Organisme contrôlé

L'Ordre nomme certains membres du conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec. Les comptes de l'Ordre et de la Fondation ne sont pas consolidés.

j) Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Le coût des prestations de retraite pour les services courants est comptabilisé aux résultats annuellement. Le coût est établi par des calculs actua-

riels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et autres éléments. L'Ordre a choisi d'utiliser la méthode dite du « couloir » pour amortir les gains et pertes actuariels (qui comprennent aussi bien les résultats réels des régimes que les gains et pertes découlant des modifications apportées aux hypothèses les plus probables) sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

Aux termes de la méthode dite du « couloir », l'amortissement n'est constaté que si le gain ou la perte actuariel net constitué est supérieur au montant le plus élevé des deux suivants : 10 % du solde de l'obligation au titre de prestations constituées et 10 % de la juste valeur des actifs du régime. Une provision pour moins-value doit être enregistrée en diminution de l'actif au titre de prestations constituées, cette provision correspondant à l'excédent de la valeur ajustée de l'actif au titre de prestations constituées sur l'avantage futur escompté.

70

3. Fonds spéciaux

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M.-G. Dolorès- Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2005 Total	2004 Total
Résultats et actifs nets					
Produits	16 011 \$	5 042 \$	3 686 \$	24 739 \$	23 237 \$
Charges	11 676	3 000	3 686	18 362	21 365
Excédent des produits par rapport aux charges	4 335	2 042	—	6 377	1 872
Actifs nets affectés au début	129 181	76 460	30 000	235 641	233 769
Actifs nets affectés à la fin	133 516 \$	78 502 \$	30 000 \$	242 018 \$	235 641 \$
Bilan					
Actif					
Encaisse	3 250 \$	2 509 \$	2 434 \$	8 193 \$	452 \$
Somme à recevoir (à payer) au fonds général	3 082	(13 000)	(13 685)	(13 603)	(19 094)
Intérêts courus	1 267	413	295	1 975	2 416
Placements	125 917	78 580	30 956	235 453	241 867
	133 516 \$	78 502 \$	30 000 \$	242 018 \$	235 641 \$

4. Autres produits

Fonds général

	2005	2004
Direction des services aux clientèles et communications	1 248 963 \$	1 507 874 \$
Examen d'admission	1 098 552	1 093 914
Bureau du registraire	796 308	787 608
Assemblée générale annuelle et congrès	373 712	355 268
Réclamation d'assurance	—	115 500
Frais de réinscription	79 145	76 440
Direction des services administratifs	56 165	42 489
Amendes et frais	23 575	27 132
	3 668 428 \$	4 006 225 \$

5. Charges

Fonds général

	2005	2004
Direction des services aux clientèles et communications	3 284 928 \$	3 354 493 \$
Direction des services administratifs	2 440 820	2 373 127
Examen d'admission	1 392 969	1 370 948
Bureau du registraire	1 331 254	1 526 463
Direction des technologies de l'information	1 190 796	1 212 430
Quote-part versée aux sections régionales	1 159 670	1 134 644
Bureau du syndic	1 118 471	1 060 433
Bureau de l'inspection professionnelle	1 106 561	1 057 680
Direction des affaires externes	983 728	865 568
Direction du développement et du soutien professionnel	944 367	848 807
Secrétariat général	821 921	822 263
Direction des services juridiques	707 413	682 354
Assemblée générale annuelle et congrès	645 853	633 682
Direction scientifique	337 864	277 675
Comités statutaires	222 140	227 218
Direction de l'exploitation des données corporatives	202 271	203 904
Avantages sociaux futurs	56 380	542 393
	17 947 406 \$	18 194 082 \$

Fonds de bourses et de promotion de la profession

Subventions, bourses d'études et promotion de la profession	498 000 \$	522 840 \$
Frais du comité de placements	891	521
	498 891 \$	523 361 \$

Fonds de gestion du risque

Programmes de prévention	52 758 \$	188 246 \$
--------------------------	-----------	------------



6. Placements temporaires

Fonds général

Dépôts à terme, 2,55 % et 2,65 %
Obligations, échues en 2005
Billets à escompte, échus en 2005

2005	2004
15 000 000 \$	1 103 000 \$
-	6 242 986
-	6 997 452
15 000 000 \$	14 343 438 \$

Les placements temporaires viennent à échéance en avril 2005.

Au 31 mars 2005, la valeur marchande des placements s'apparente au coût.

7. Placements à long terme

Fonds général

Actions cotées en bourse, au coût (valeur au marché : 2005 - 1 459 861 \$; 2004 - 1 462 788 \$) ;
Fonds communs de placement, au coût (valeur au marché : 2005 - 50 583 \$; 2004 - 48 322 \$) ;
Obligations, 4,25 % à 7,75 % (4,25 % à 10,25 % en 2004), échéant à différentes dates à compter de septembre 2005 jusqu'à octobre 2027 (de juin 2004 jusqu'à août 2031 en 2004) (valeur au marché : 2005 - 364 985 \$; 2004 - 369 002 \$).

2005	2004
1 359 949 \$	1 417 767 \$
41 996 \$	41 831 \$
368 555 \$	359 251 \$
1 770 500 \$	1 818 849 \$

Fonds de bourses et de promotion de la profession

Obligations, 4,3 % à 8 % (4,3 % à 8 % en 2004), échéant à différentes dates à compter d'août 2005 jusqu'en juin 2009 (d'août 2004 jusqu'en décembre 2010 en 2004) (valeur au marché : 2005 - 2 409 205 \$; 2004 - 2 809 130 \$) ;

2 337 131 \$	2 654 059 \$
--------------	--------------

Actions cotées en bourse, au coût (valeur au marché : 2005 - 2 903 345 \$; 2004 - 1 990 023 \$).

2 529 730	1 683 488
4 866 861 \$	4 337 547 \$

Fonds de gestion du risque

Dépôt à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada, majoré de 0,5 % (5,10 % en 2004) (valeur au marché en 2005 et 2004 de 500 000 \$).

500 000 \$	500 000 \$
------------	------------

Le dépôt à terme pourra être utilisé par l'assureur pour renflouer tout déficit d'opération généré par le Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Fonds spéciaux

Obligations, 3,70 % à 6,50 % (5,25 % à 6,50 % en 2004), échéant à différentes dates à compter d'avril 2005 jusqu'en février 2010 (mai 2005 jusqu'en juillet 2008 en 2004) (valeur au marché : 2005 - 157 989 \$; 2004 - 153 354 \$) ;

155 438 \$	146 996 \$
------------	------------

Actions cotées en bourse, au coût (valeur au marché : 2005 - 81 507 \$; 2004 - 90 661 \$).

80 015	94 871
235 453 \$	241 867 \$

Total

7 372 814 \$	6 898 263 \$
--------------	--------------

8. Immobilisations corporelles

	2005		2004
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Terrain	241 260 \$	– \$	241 260 \$
Bâtiment	2 110 077	1 565 039	545 038
Réaménagement des locaux	2 036 574	1 869 290	167 374
Mobilier et équipement de bureau	1 328 405	926 449	401 956
Équipement informatique	1 127 759	1 037 652	90 107
	6 844 075 \$	5 398 340 \$	1 445 735 \$

La charge d'amortissement totalise 445 805 \$ au 31 mars 2005 (541 014 \$ en 2004).

Au 31 mars 2005, les œuvres d'art incluses dans le mobilier et l'équipement de bureau ont une valeur aux livres de 115 495 \$ (115 495 \$ en 2004).

9. Actifs incorporels

	2005		2004
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Site Web	112 280 \$	24 032 \$	88 248 \$
Logiciels	249 409	178 531	70 878
	361 689 \$	202 563 \$	159 126 \$

La charge d'amortissement totalise 50 465 \$ au 31 mars 2005 (10 428 \$ en 2004).

10. Avance bancaire

Au 31 mars 2005, la marge de crédit n'était pas utilisée. Les marges de crédit autorisées sont d'un montant maximum de 350 000 \$ pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre et de 1 500 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 28 février de chaque année, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et elles sont renégociables le 31 juillet de chaque année. La marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang affectant les valeurs mobilières détenues par la Fiducie Desjardins pour la somme de 1 150 000 \$.

11. Actifs nets grevés d'affectations d'origine externe

Les principales catégories d'affectations d'origine externe grevant les actifs nets sont les suivantes :

	2005	2004
Fonds spéciaux		
Dotations au Fonds de secours E. Frances Upton	133 516 \$	129 181 \$
Dotations au Fonds d'éducation M.-G.-Dolores-Côté	78 502	76 460
Dotations au Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	30 000	30 000
	242 018 \$	235 641 \$



12. Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement

Augmentation des avantages sociaux futurs
Diminution (augmentation) des débiteurs et intérêts courus
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer
Augmentation (diminution) des contributions perçues
pour le compte de l'Office des professions du Québec
Augmentation des cotisations et produits perçus d'avance

	2005	2004
	56 388 \$	542 393 \$
	125 259	(52 188)
	(78 765)	20 141
	114 913	347 008
	(169 726)	85 935
	335 100	1 129 613
	383 161 \$	2 072 902 \$

13. Engagements contractuels

Au 31 mars 2005, les engagements contractuels en vertu de contrats de services s'établissent à 2 379 401 \$ pour les trois prochains exercices, dont 1 731 249 \$ avec le Centre d'évaluation des services de la santé de l'Université Laval et 648 152 \$ avec d'autres fournisseurs.

	2006	2007	2008
	1 091 190 \$	711 128 \$	577 083 \$

14. Régime de retraite

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. La juste valeur des actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées ont été déterminées par un actuair indépendant au 31 mars 2005. La dernière évaluation actuarielle date du 31 décembre 2004.

La charge nette de l'Ordre au titre de ce régime est de 782 608 \$.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 mars 2005 :

Obligations au titre des prestations constituées
Juste valeur des actifs du régime
Situation de déficit
Passif au titre des prestations constituées

	26 419 092 \$
	20 181 716
	(6 237 376) \$
	506 152 \$

Ce passif de 506 152 \$ est compris dans le passif d'avantages sociaux futurs de 671 962 \$.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Ordre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux d'actualisation
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme
Taux de croissance de la rémunération

	2005	2004
	5,75 %	6,00 %
	7,00 %	7,00 %
	3,50 %	3,50 %

Les autres informations concernant le régime à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur
Cotisations des salariés
Prestations nettes de transfert

	2005	2004
	726 227 \$	648 962 \$
	347 138 \$	345 194 \$
	848 480 \$	676 957 \$

15. Organisme contrôlé

La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a été constituée par lettres patentes le 20 octobre 1987 et a commencé ses activités au cours de 1988. Le but de la Fondation est d'accorder des subventions à la recherche et des bourses d'études aux infirmières et aux infirmiers du Québec qui désirent entreprendre des recherches pour promouvoir l'avancement des sciences infirmières et se perfectionner.

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) au 31 mars:

	2005	2004
Actif	374 208 \$	357 992 \$
Passif	90 389 \$	155 091 \$
Soldes de fonds	283 819	202 901
	374 208 \$	357 992 \$
Résultats des activités		
Produits	528 772 \$	543 487 \$
Charges	447 854	498 068
Excédent des produits sur les charges	80 918 \$	45 419 \$

Au 31 mars 2005, les comptes à recevoir de l'Ordre sont de 80 700 \$ (172 220 \$ en 2004).

16. Opérations entre apparentés

Le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF) et l'Ordre sont des organismes apparentés car deux administrateurs siègent aux deux conseils d'administration.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a consenti un prêt sans intérêts et une avance de fonds pour le congrès de 2006 aux montants de 26 460 \$ et 5 005 \$ respectivement au SIDIIEF. Ces sommes sont présentées dans les débiteurs.

Par le biais de son Fonds de bourses et de promotion de la profession, l'Ordre a soutenu le SIDIIEF par des contributions monétaires de 54 604 \$ (57 606 \$ en 2004) et par des contributions non monétaires de 5 396 \$ (2 394 \$ en 2004).

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

17. Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et intérêts courus, des comptes fournisseurs et charges à payer et avantages sociaux futurs, correspond à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

18. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.



Production

Service de l'édition
Direction des services aux clientèles
et des communications de l'OIIQ

Révision

Serge Lamarre

Conception et réalisation graphique

Marc Senécal / inoxidée

Photos

Christian Rouleau
Marcel La Haye

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Distribution

Centre de documentation
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télécopieur : 514 935-5273
cdoc@oiiq.org
www.oiiq.org

Dépôt légal

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2005
4^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1181-8417

Note – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ,
le féminin est utilisé seulement pour alléger la présentation.



